

CHARTRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

GRAND PARIS SEINE & OISE

2020-2026



©ADADSA – Tessancourt-sur-Aubette

"Cultivons notre
patrimoine agricole
et forestier"

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration des différents organismes suivant :

Le Centre Régional De la Propriété Forestière
Ile-De-France Centre-Val de Loire



La Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France



La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



La SAFER de l'Ile-De-France



SOMMAIRE

<i>LES ENJEUX DE LA CHARTE AGRICOLE & FORESTIÈRE</i>	<i>5</i>
<i>L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATÉGIE</i>	<i>7</i>
<i>LE TERRITOIRE DU GRAND PARIS SEINE & OISE</i>	<i>9</i>
<i>LES ESPACES AGRICOLES</i>	<i>10</i>
<i>LES ESPACES FORESTIERS</i>	<i>21</i>
<i>LES ENGAGEMENTS DE GPS&O : LES AXES STRATEGIQUES</i>	<i>29</i>
<i>LES PARTENAIRES PRIVILEGIÉS DE LA CU GPS&O</i>	<i>31</i>
<i>LES AXES ET ACTIONS DE LA CHARTES AGRICOLE & FORESTIERE</i>	<i>32</i>
<i>ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PROJET</i>	<i>49</i>
<i>SIGNATURE DE LA CHARTE.</i>	<i>51</i>
<i>LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE</i>	<i>52</i>





« CULTIVONS NOTRE PATRIMOINE AGRICOLE ET FORESTIER »

Avec $\frac{3}{4}$ de ses espaces occupés par l'agriculture et la forêt, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est un territoire très rural, contrairement à ce que la taille de ses principaux centres urbains pourrait laisser penser. Elle est consciente que son développement doit intégrer cette composante et qu'elle a la responsabilité de contribuer à son fonctionnement et à son développement.

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de développement économique, de protection de l'environnement ou de gestion de l'eau, le rôle de l'agriculture et de la forêt est essentiel et rentre donc dans les compétences de la communauté urbaine. Elle doit donc intégrer cette composante majeure dans son projet de territoire.

Fruit de la fusion de 6 EPCI, elle devait tenir compte des expériences de ces anciennes entités, pour ne pas perdre de temps à réécrire ce qui existait déjà mais au contraire tenir compte de cet historique pour coordonner son action en faveur des territoires agricoles et forestiers. C'est à l'issue d'un diagnostic élaboré avec les professionnels et tous les partenaires intéressés par le territoire, que la communauté urbaine vous propose cette charte agricole.

Elle constituera la base de nos actions, en tenant compte des compétences respectives des différents intervenants. Car nous savons que préserver n'est pas synonyme de laisser faire, et parce que nous sommes conscients de devoir mener une politique volontariste si nous voulons concilier qualité de vie dans nos villes et nos communes, développement économique pour créer la richesse et les emplois nécessaires et également intégrer dès maintenant l'indispensable adaptation aux changements climatiques.

Les espaces agricoles et forestiers en seront une des clés : Nous ne pouvons faire l'impasse sur la richesse forestière et agricole de notre territoire et nous nous devons de les considérer pleinement afin de permettre un développement harmonieux du Grand Paris Seine & Oise.



Le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
Maire de Verneuil-sur-Seine

M. Philippe Tautou

La Vice-présidente déléguée à la relation au monde rural de la CU GPS&O,
Maire de Morainvilliers

Mme Fabienne Devèze





©ADADSA – Auffreville-Brasseuil

LES ENJEUX DE LA CHARTE AGRICOLE & FORESTIÈRE

Située à 40 km de Paris, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) s'étend sur 73 communes pour 405 000 habitants. Elle représente un territoire de 500 km², qui s'organise autour de la véritable porte d'entrée francilienne que représente l'axe Seine – Normandie (Paris, la Défense, Rouen, Le Havre).

Grand Paris Seine & Oise est donc un territoire stratégique, essentiel à l'attractivité francilienne. Partie intégrante du Grand Paris, GPS&O s'ouvre également sur les territoires voisins notamment via de nombreux axes routiers, ferroviaires ou fluviaux, mais aussi via de nombreux partenariats avec l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA), le Parc Naturel du Vexin Français (PNR VF) ou l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPV), dont les périmètres d'actions dépassent les limites du territoire.

C'est un territoire contrasté, aux enjeux spécifiques : vallée industrielle historique et pôle métropolitain majeur en Ile-de-France, GPS&O est tout autant un territoire d'innovation rurale. Le territoire doit ainsi conjuguer un fort potentiel de développement économique, touristique et démographique avec un certain équilibre environnemental et rural.

Plus qu'ailleurs en Ile-de-France, l'agriculture propose une variété d'exploitations spécialisées, y compris des élevages, et ne se résume pas à la céréaliculture. Que ce soit sur les plateaux céréaliers ou dans les vallées maraîchères et arboricoles, l'agriculture est particulièrement dynamique par les projets dont elle est porteuse.

Une industrie de transformation et de valorisation existe au-delà des activités primaires d'agriculture et de sylviculture. En effet, on peut constater une 1^{ère} transformation des légumes pour approvisionner la restauration collective dans deux légumeries, la transformation du miscanthus en paillage ou en bio-composites pour l'automobile et la valorisation de haute qualité comme la production de farine biologique issue de blé d'Ile-de-France

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise est issue de la fusion de 6 EPCI aux réalités contrastées tant du point de vue agricole que forestier. Toutes ces structures n'avaient pas développé de façon similaire la compétence environnement, agriculture et forêt.

Forte de cette identité composite, la communauté urbaine s'est engagée dès sa création dans la construction d'un projet de territoire, initié lors de la construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui vise à promouvoir un modèle équilibré d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Dans ce contexte, GPS&O entend valoriser les activités agricoles et forestières afin d'améliorer le dynamisme et l'attractivité de son territoire en construction.

Pour ce faire, elle a lancé un diagnostic du territoire, préalable à l'élaboration concertée d'une stratégie agricole et forestière. Celle-ci se concrétise aujourd'hui à travers cette charte.



Des ambitions partagées par les signataires de la charte

La charte agricole et forestière de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a pour objectif de définir les orientations et le plan d'actions de la stratégie de développement des activités agricoles et forestières sur son territoire.

En signant cette charte, l'ensemble des partenaires s'engagent à mettre en œuvre ces grands principes fondamentaux :

- ▶ La pérennisation des espaces agricoles et forestiers
- ▶ La promotion des activités économiques agricoles et forestières
- ▶ L'accompagnement à l'innovation, à la transformation et à la diversification
- ▶ La concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux pour contribuer au développement de l'activité agricole (professionnels agricoles et forestiers, élus, organismes publics, institutions, partenaires opérationnels, société civile)
- ▶ Le développement de synergies locales entre producteurs et consommateurs
- ▶ Le développement de pratiques agricoles et forestières toujours plus respectueuses de l'environnement et des paysages



L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATÉGIE : UNE MÉTHODOLOGIE BASÉE SUR LA CONCERTATION

Le diagnostic propose une vision d'ensemble, synthétique, pour aller à l'essentiel des enjeux de ce vaste territoire relativement contrasté qu'est GPS&O. Afin d'élaborer une stratégie au plus proche des problématiques de terrain, la méthodologie a été élaborée dans une logique de précision et de concision du recueil d'information.

Entre janvier 2017 et juin 2018, une concertation a été engagée pour établir un diagnostic partagé et élaborer la stratégie, réunissant les différents acteurs du territoire : agriculteurs, exploitants forestiers, coopératives, communes, institutionnels, associations etc.

Quelques chiffres :

- ▶ 3 ateliers participatifs « Diagnostic » : Présentation de la démarche, recueil des informations et identification collective des enjeux.
- ▶ 2 permanences communales : diagnostics complémentaires.
- ▶ 15 entretiens individuels auprès de personnes ressources : pour identifier les enjeux et nourrir le diagnostic.
- ▶ 3 ateliers participatifs « Stratégie » : validation des enjeux, identification des attentes des acteurs locaux, définition d'actions concrètes

Au total, ce sont un peu plus de 150 personnes qui se sont mobilisées, démontrant l'intérêt porté à la démarche engagée par GPS&O.



52 exploitants
agricoles



38
communes



29 partenaires
institutionnels



5 acteurs
forestiers



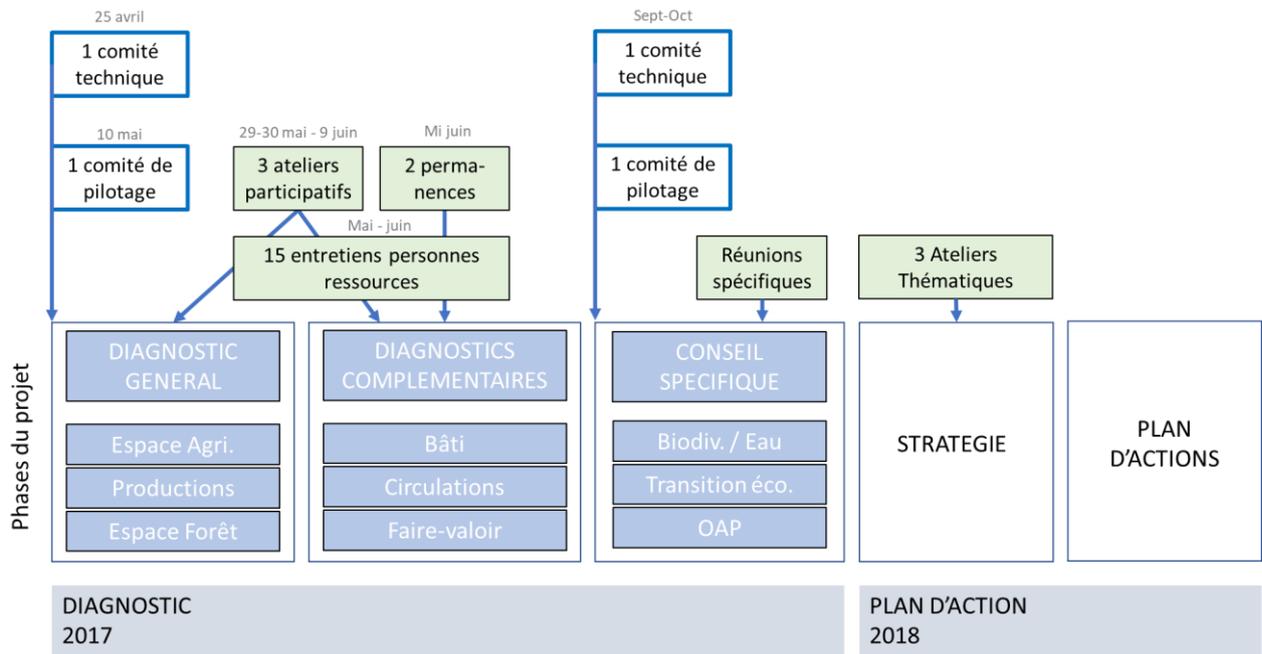
4 acteurs
économiques



12
associations



Les temps forts de la concertation





©ADADSA – Villennes-sur-Seine, vue sur Poissy et la Défense

LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE & OISE : UNE TRAME D'ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Le territoire de la communauté urbaine GPS&O dispose d'une grande diversité de paysages avec laquelle elle doit composer : plateaux agricoles ruraux à préserver, vallée urbaine en développement avec ses espaces ouverts urbains à valoriser et continuités écologiques majeures à restaurer.

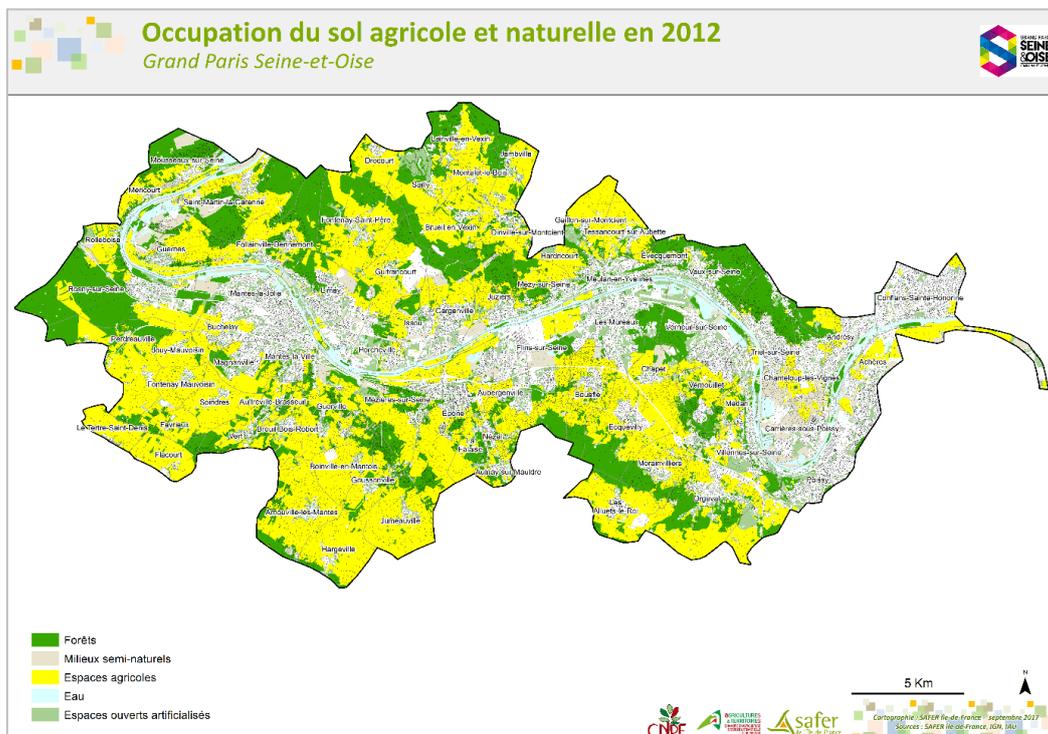
Les deux principaux plateaux (Vexin et Mantois) qui entourent la Seine présentent des caractéristiques paysagères similaires, typiques des terroirs céréaliers de l'Île-de-France. La vallée de la Seine est vouée aux cultures maraîchères tandis que les coteaux sont occupés par l'arboriculture ou par des bois et des friches. En dehors des pôles urbains, le territoire de GPS&O présente ainsi un caractère rural marqué.



40 % du territoire dédié à l'agriculture



23 % du territoire à vocation forestière



Bien que relictuels dans la vallée de la Seine très urbanisée, les espaces agricoles et forestiers du territoire sont bien implantés sur les plateaux et sur les bords de Seine, à l'Ouest. La forêt est implantée sur les côtes et les vallées secondaires, avec 4 pôles importants que sont les massifs de l'Hautail, du Chesnay, de Rosny et des Alluets.

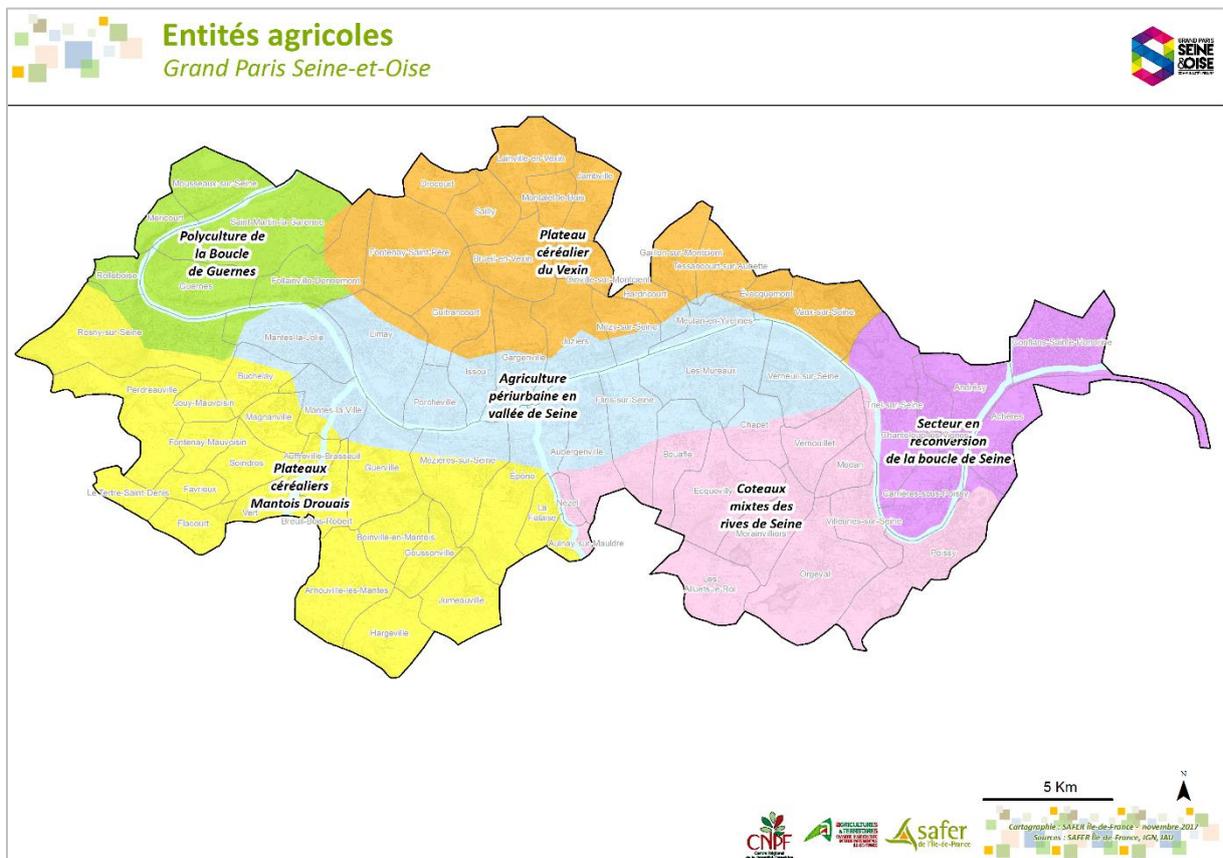




LES ESPACES AGRICOLES

L'agriculture est omniprésente sur le territoire de GPS&O. Elle s'inscrit dans une histoire longue et riche. Ainsi, l'ancien marché aux bestiaux de Poissy fut au milieu du XIXe siècle le plus grand centre commercial du bétail gras, en France.

De cette histoire, le territoire de GPS&O a hérité un partage en plusieurs petites régions agricoles : le Drouais, le Vexin, la Vallée de la Seine, la Boucle de Guernes et la Boucle de Seine. Ces petits pays conservent encore aujourd'hui leur typicité.



Un territoire riche, varié, entre espaces agricoles, forêts et villes

A l'échelle de GPS&O, **trois secteurs de productions agricoles** se distinguent :

- Les plateaux situés au Nord (Vexin) et au Sud (Drouais et Plaine de Versailles) sont caractérisés par des sols profonds et limoneux propices aux cultures de céréales, de

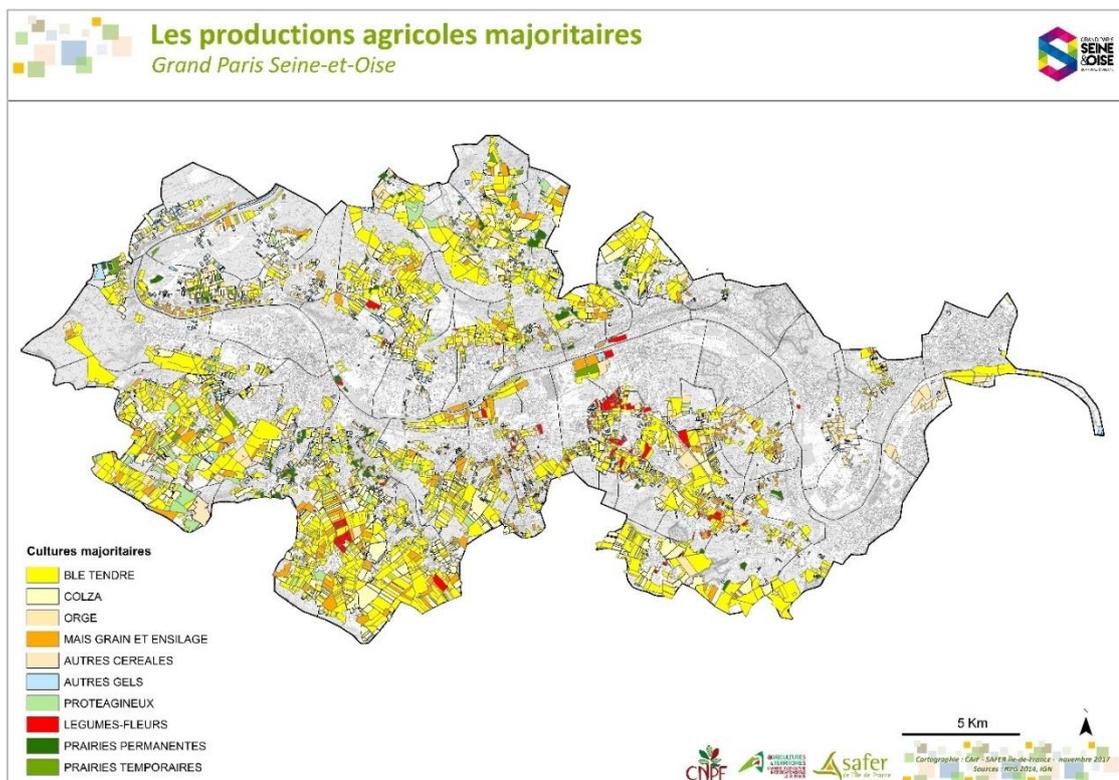


betterave à sucre et de pommes de terre. Dans les vallées secondaires, telle que la Vaucouleurs et le Pays d'Arthies, sont conservés des espaces pâturés.

- ▶ Les côteaux constitués de sols plus superficiels et caillouteux ont autrefois été propices à la viticulture, à l'arboriculture fruitière et au pastoralisme. Ces activités ont disparu ou ont fortement diminué pour laisser la place à des cultures céréalières ou à des friches (particulièrement en rive droite de la Seine). Toutefois des vergers de production sont toujours exploités comme à Ecquevilly, Orgeval et Vernouillet.
- ▶ La vallée de la Seine, quant à elle, est constituée de sols alluvionnaires majoritairement sableux. Ce sol drainant est propice aux cultures maraîchères, à condition de disposer d'une ressource en eau suffisante pour l'irrigation. C'est effectivement là, de Triel-sur-Seine jusqu'à Epône que se concentre l'essentiel de la production de légumes.



17 330 hectares de surface agricole utile
soit deux fois la surface de Paris !



Les exploitations du territoire



Le modèle demeure celui de l'**exploitation familiale**. C'est-à-dire celui d'une entreprise où le personnel, le capital et les moyens de production appartiennent au cercle familial, au sein duquel est placé le chef d'exploitation. S'agissant également d'un patrimoine familial, cette entreprise est vouée à être transmise, dans la mesure du possible, à un membre de la famille.

Dans les prochaines années, nombreux sont les agriculteurs qui prendront leur retraite. Dans bien des cas, la succession est assurée au sein de la famille.

Cet important renouvellement des générations offre également des opportunités pour des installations hors cadre familial.

Une **vingtaine d'exploitations** où les exploitants sont proches de la retraite n'ont **pas de repreneur identifié**.

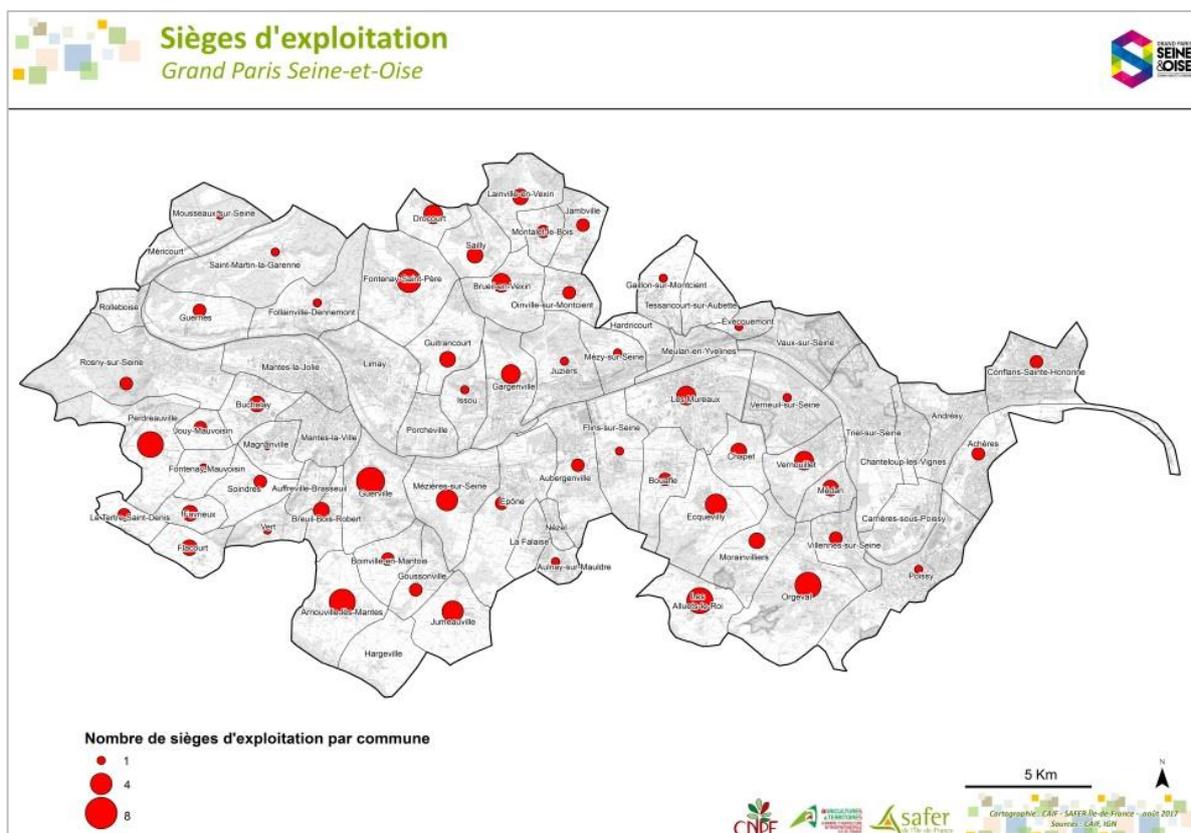
L'immense bassin de consommation que constitue l'agglomération parisienne rend le territoire de GPS&O attractif pour des projets agricoles atypiques sur de petites surfaces et en circuit court. De nouveaux profils d'agriculteurs apparaissent.



**123 sièges
d'exploitations agricoles**



23 centres équestres



Les circulations agricoles



La dispersion des ilots de cultures des exploitations agricoles se traduit par de multiples allées et venues d'engins et de matériels agricoles. Cette circulation ne peut se limiter au réseau des chemins ruraux et des chemins d'exploitation. Pour relier entre elles les différentes parcelles de leur exploitation, les exploitants agricoles doivent nécessairement emprunter des voies ouvertes à la circulation automobile. Du fait de leur gabarit, les engins agricoles rencontrent des difficultés pour s'insérer dans le trafic et doivent faire des détours pour éviter des voies impraticables ou des passages dangereux. La pérennité de ces itinéraires ne tient souvent qu'à un « fil ». En effet, un nouveau rond-point ou un rétrécissement de chaussée, un stationnement gênant ou un mobilier urbain peuvent facilement remettre en cause un itinéraire vital pour l'agriculture.

Et la Seine ?

Elle est autant une ressource pour l'irrigation des cultures qu'une menace par ses fréquents débordements. Pour les agriculteurs qui recherchent de nouvelles terres à exploiter, c'est une limite difficile à franchir. A une échelle bien plus grande toutefois, le fleuve est un axe de transport majeur pour la commercialisation des céréales à travers le monde via le port de Rouen.

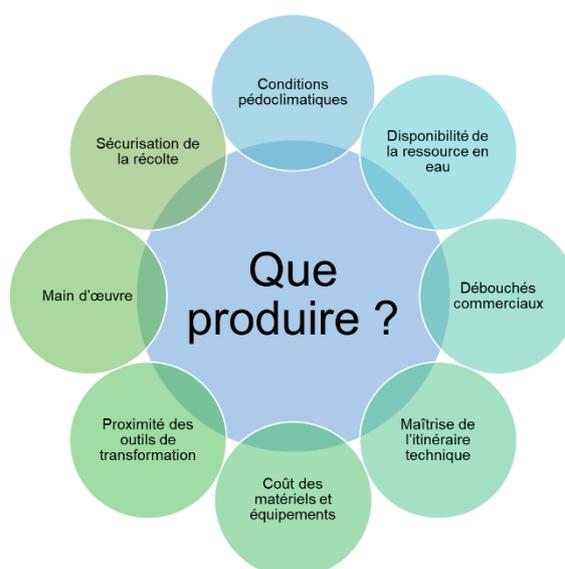


©ADADSA – Vue sur la Seine, Meulan

Les productions et filières agricoles

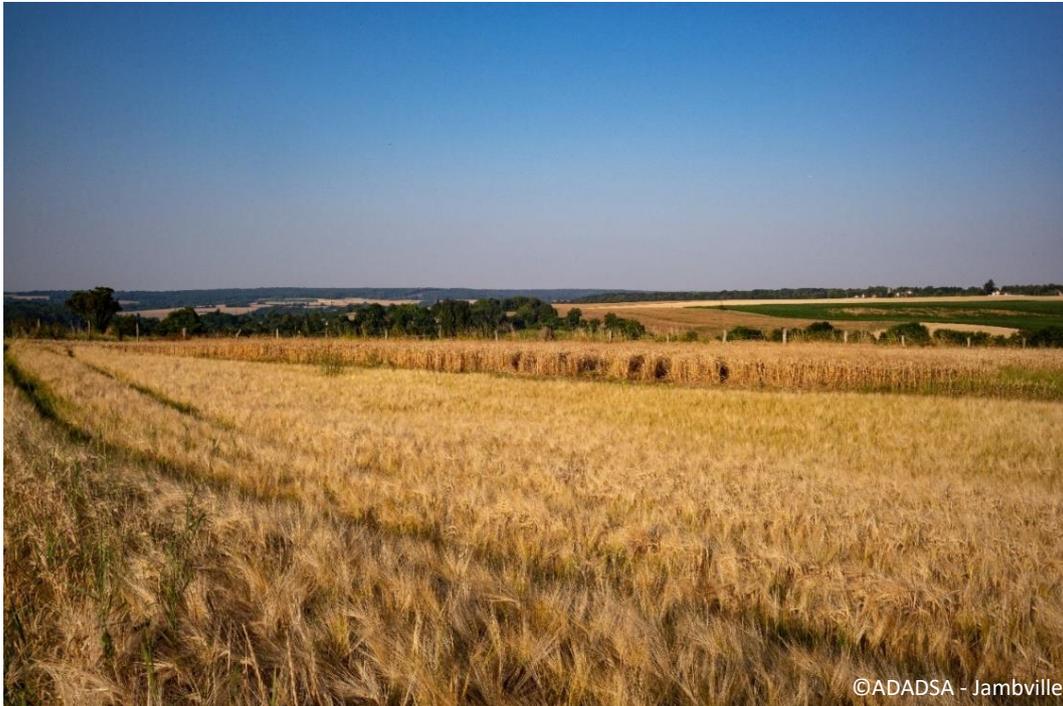
L'agriculture est une composante à part entière de l'économie du territoire de GPS&O. Par ses productions et ses investissements, elle génère de l'activité et de l'emploi sur le territoire. Du local à l'international elle est le maillon initial de multiples filières économiques (restauration collective, agroalimentaire, textile, énergies renouvelables, etc.). A un emploi dans la production agricole correspondent jusqu'à 5 emplois induits dans les filières amont et aval.

De nombreux facteurs déterminent le choix d'une production :



Les grandes cultures : des filières structurées

Les terres agricoles de GPS&O sont majoritairement vouées aux grandes cultures : les céréales (blé, orge, maïs), les oléagineux (colza) et les protéagineux (pois), avec une rotation des cultures organisée sur trois à quatre années. Là comme ailleurs en Ile-de-France, ce sont l'orge et le blé tendre qui dominent.



Les producteurs de GPS&O profitent de la présence de plusieurs sites de collecte et d'approvisionnement situés sur les plateaux ou en bord de Seine (Hardricourt et Limay). Les filières sont principalement animées par les coopératives et négociants agricoles. Ces acteurs recherchent aussi bien des débouchés locaux, en particulier dans la meunerie (l'Ile-de-France est la première région meunière française), qu'internationaux via les ports de Rouen et du Havre. La Chine, par exemple, représente un marché important pour les orges brassicoles de qualité produits localement sur le territoire de GPS&O.



Un hectare de blé tendre = 25 000 baguettes de 250 grammes !

D'autres grandes cultures à forte valeur ajoutée, telles que la betterave ou la pomme de terre, sont également cultivées sur le territoire de GPS&O.

Les producteurs doivent faire face à un contexte économique difficile avec des soutiens publics en baisse alors que la montée en puissance de nouveaux concurrents sur le marché mondial, fait descendre les cours des céréales en dessous des coûts de production. Ils sont également exposés à des accidents climatiques graves impactant fortement les rendements, comme les inondations en 2016.



Les fruits et légumes : une forte notoriété

La production de légumes demeure emblématique de l'agriculture en vallée de Seine. Il en va de même des fruits (pommes, poires, cerises, prunes, framboises) aux alentours d'Orgeval. Ces productions sont le plus souvent issues d'exploitations de petite taille qui ont fortement diversifié leur production et qui privilégient désormais la vente en circuit court.

A ces productions spécialisées, il faut ajouter des productions horticoles et des champignons cultivés en cave ou en carrières.



© ADADSA – Panier de légumes

L'élevage

La fermeture du centre de collecte et de transformation laitière de Mantes en 1985 a entraîné la quasi-disparition de l'élevage laitier. En revanche, des élevages bovins allaitants se sont maintenus dans les vallées moins urbanisées des affluents de la Seine et dans le secteur des buttes d'Arthies. Dans le Vexin également, se maintiennent des élevages ovins.

Sont également présents sur le territoire de GPS&O, plusieurs petits élevages (volailles, œufs, escargots, miel) orientés vers des produits de qualité.

En l'absence d'outil de transformation de grande capacité, les élevages ne peuvent se maintenir qu'en intégrant les diverses filières de commercialisation de l'agriculture périurbaine.

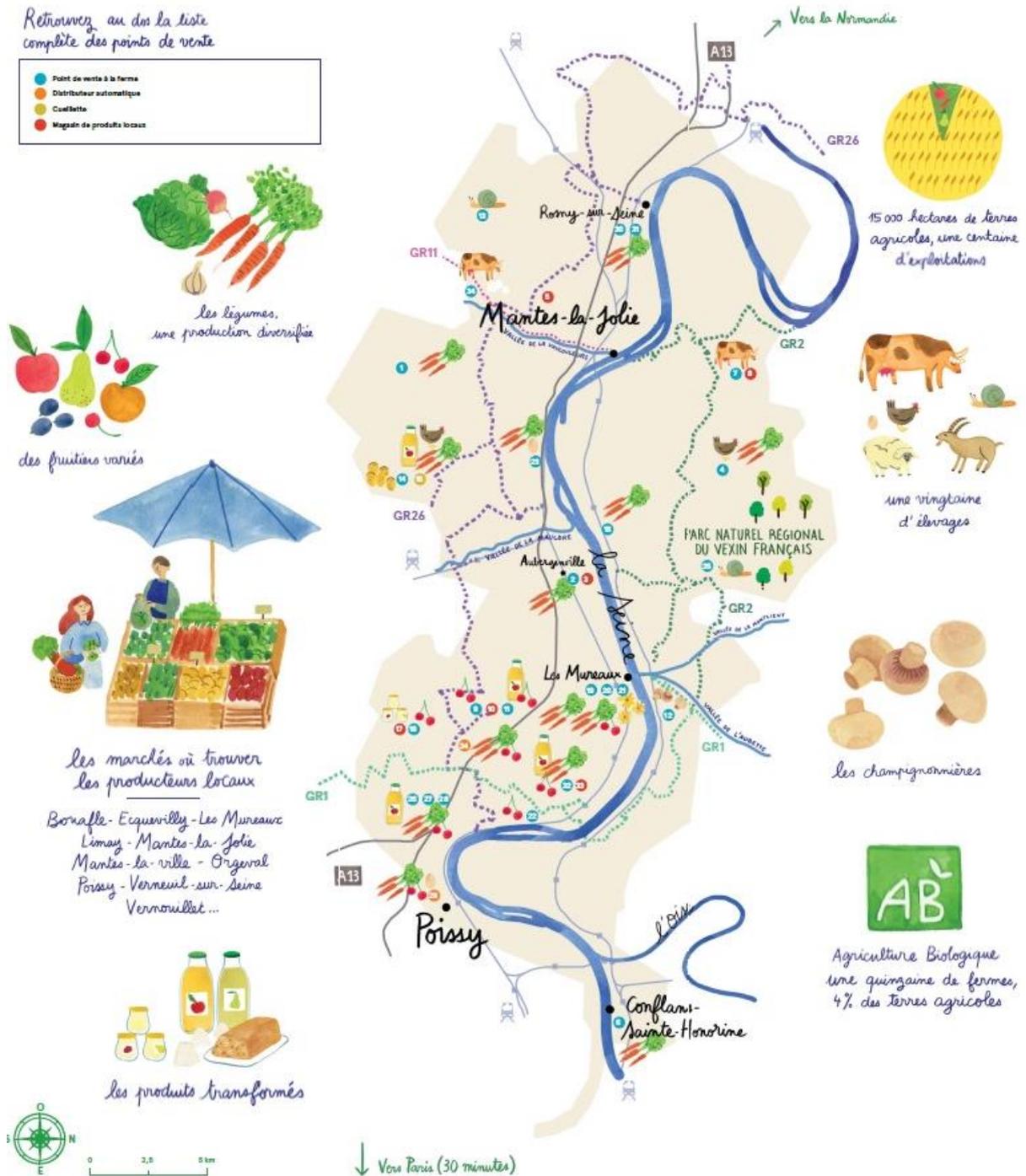


©ADADSA – Brueil-en-Vexin, Ferme du Haubert



Commercialisation : des circuits-courts multiples

Vendre sa production localement ne s'improvise pas. L'agriculteur, initialement producteur, doit se faire commerçant et apprendre à valoriser la qualité de ses produits. Une trentaine de points de vente de produits locaux ont tout de même été identifiés sur le territoire de GPS&O.



©ADADSA et GPS&O - Les points de ventes de produits locaux en Seine Aval



Un patrimoine agricole foncier fragile

Les espaces consommés en extension de l'urbanisation sont principalement des espaces agricoles, représentant 42 % des espaces consommés. En 9 ans, ce sont près de 638 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés en extension urbaine sur l'ensemble du territoire, soit environ 70 ha par an.

- ▶ Par ailleurs, **d'ici 2023**, les projets d'aménagement identifiés sur le territoire de GPS&O vont **consommer environ 770 hectares de terres agricoles**. Cela représente à peu près 5 % de la SAU totale.

Déshérence des espaces : friches

Les conflits d'usage ont entraîné sur certaines parties du territoire de GPS&O un retrait de l'agriculture ainsi que l'apparition de friches.

Lors du recensement, il est apparu que 50 % des communes du territoire sont concernées par ce phénomène. Les 11 communes les plus concernées sont situées dans la boucle de Chanteloup, le plateau des Alluets et les buttes de l'Arthies.

- ▶ **641 ha de friches, soit 17 ha par commune en moyenne.**

Structuration parcellaire : facteur de fragilité

Les parcelles agricoles inférieures à 3 000 m² représentent 82 % des parcelles agricoles du territoire (soit 57 445 parcelles), mais seulement 20 % de leur superficie. Elles sont essentiellement concentrées sur 20 communes du territoire, situées sur les boucles de Seine - à l'Est et l'Ouest du territoire, dans les vallées secondaires, sur le secteur du plateau des Alluets et à l'extrémité des buttes de l'Arthies, à Juziers.

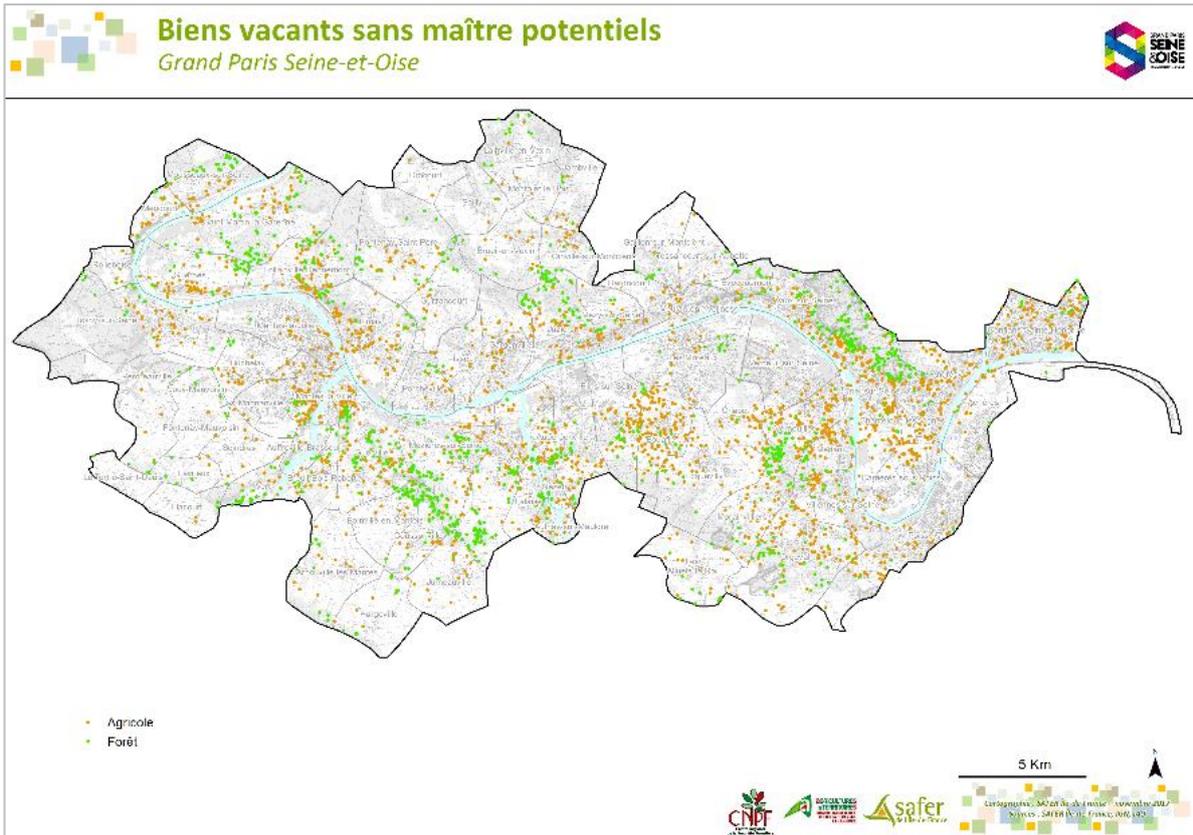
De la même manière, la configuration des îlots eux même joue un rôle dans la fonctionnalité des exploitations : un îlot de moins de 1 ha, enclavé dans un tissu urbain ou par des infrastructures de transport sera difficile à exploiter et pourra à terme être délaissé par les exploitants. Actuellement, (RPG 214) la superficie moyenne des îlots du territoire est de 3,5 ha et 1/3 des îlots du territoire ont une superficie inférieure à 1 ha, cela représente 1 200 ha, soit 7 % de la SAU. 20 communes du territoire sont particulièrement concernées : les îlots de petites tailles y représentent une surface comprise entre 20 et 80 ha.

Opportunités foncières

Au regard du contexte foncier du territoire, des procédures de **biens vacants sans maîtres** pourraient être engagées sur les communes les plus touchées. Cette procédure administrative permettrait de mettre au compte communal les parcelles réputées abandonnées. Ces parcelles peuvent ensuite, soit être revendues à des porteurs de projets, soit être échangées, ceci pour améliorer la configuration parcellaire.

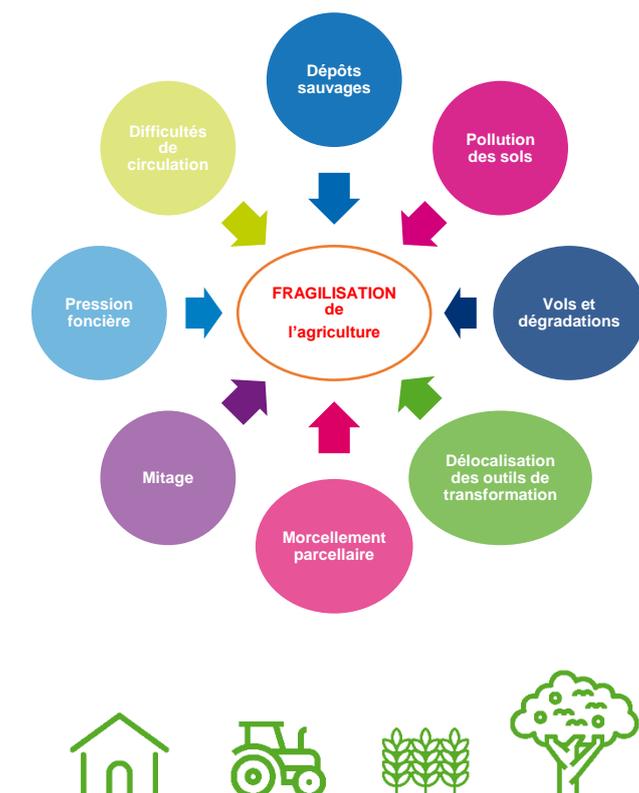
- ▶ Près de **1 645 parcelles** sont concernées, soit plus de **470 hectares**, ayant une superficie moyenne de moins de 3 000 m².





Conflits d'usage

En dehors de la consommation de leur principal outil de production par les nombreux projets d'urbanisation, les exploitations agricoles subissent des pressions spécifiques au milieu périurbain : cabanisations, vols et déprédations, difficultés de circulation et dégâts de gibiers. Ces phénomènes de mitage sont source de surcoût de gestion et de découragement pour les exploitants.



Les enjeux agricoles

Le monde agricole est confronté à des enjeux décisifs : renouvellement des générations, urbanisation, concurrence mondiale, aléas climatiques et évolution des modes de consommation. Si les acteurs publics lui apportent un soutien amplifié, une nouvelle agriculture performante et durable émergera sur le territoire de GPS&O.

Des atouts ...

- ▶ Conditions pédoclimatiques favorables
- ▶ Productions variées et de qualité
- ▶ Outils de transformation (moulin, légumerie)
- ▶ Circuits courts multiples
- ▶ Axe de transport : la Seine

... et des opportunités,

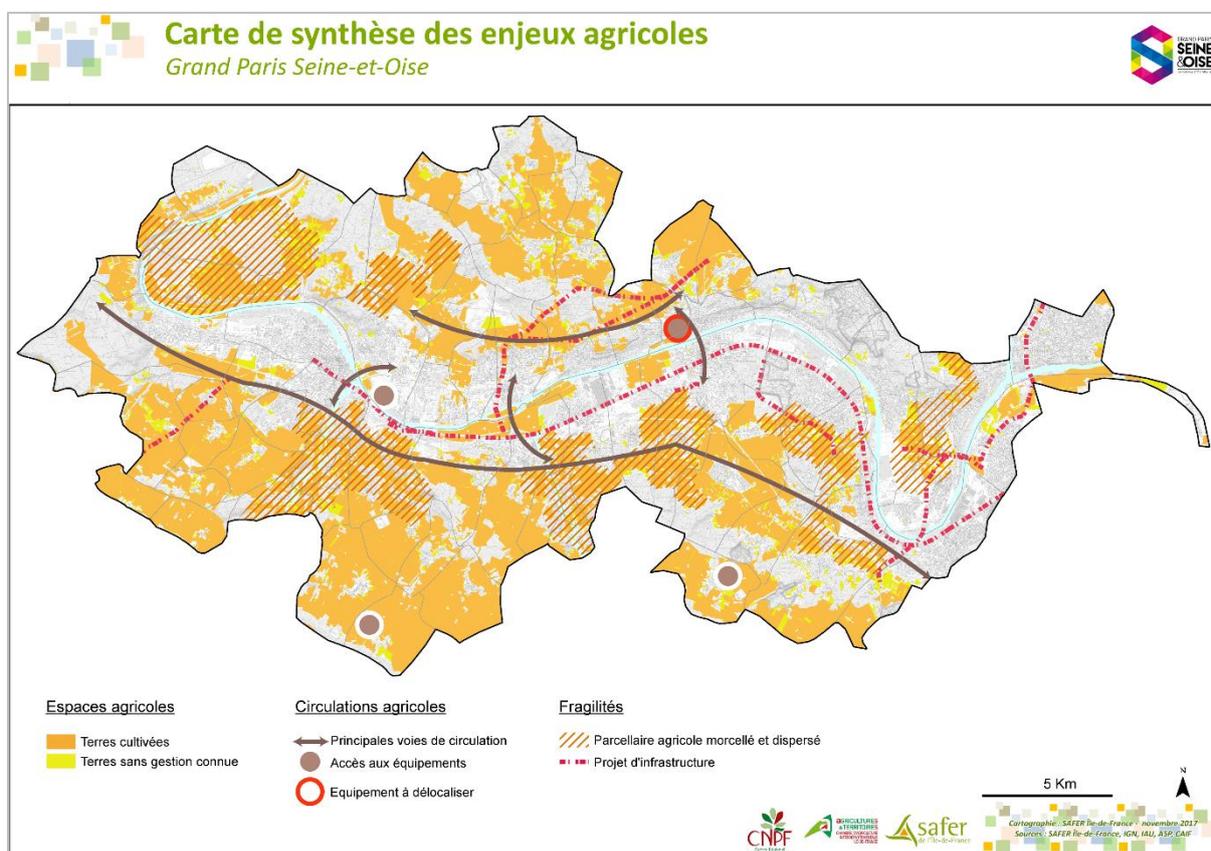
- ▶ Bassin de consommation parisien
- ▶ Programme LEADER
- ▶ Restauration collective
- ▶ Nouvelles installations
- ▶ Innovation technologique
- ▶ Développement filière blé-farine-pain et orge brassicole

En regard de certaines faiblesses...

- ▶ Réseau d'irrigation vieillissant
- ▶ Pollution des sols (boucle de Chanteloup)
- ▶ Difficulté de circulation
- ▶ Difficulté de recrutement de la main d'œuvre

... et menaces.

- ▶ Urbanisation et pression foncière
- ▶ Insécurité
- ▶ Concurrence
- ▶ Réforme de la PAC
- ▶ Projets d'infrastructure



En conclusion

GPS&O est riche de ses terroirs agricoles. L'agriculture, toujours présente, est un acteur de développement économique du territoire. Elle joue également un rôle important dans les circuits d'alimentation, le maintien des paysages, la gestion de la biodiversité et des risques naturels. Dans les années à venir, de profondes mutations s'annoncent. En soutenant les entreprises agricoles de son territoire, GPS&O agit pour renforcer la vitalité et l'attractivité de son territoire.



LES ESPACES FORESTIERS

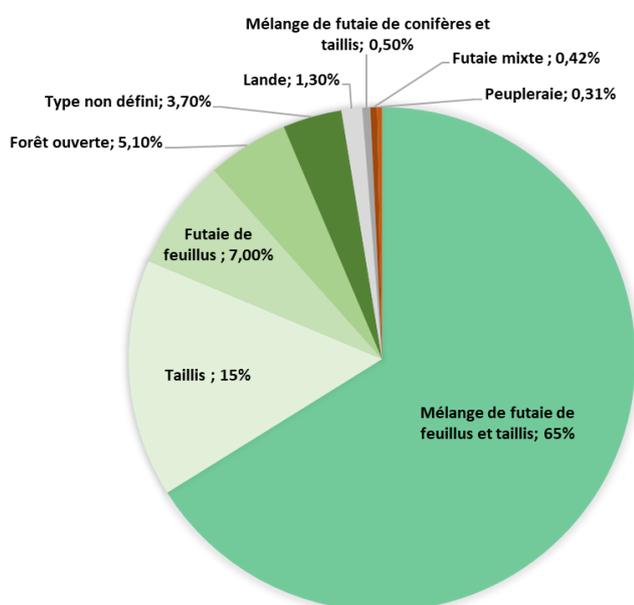
Les forêts occupent 23 % du territoire de GPS&O. Malgré un taux de boisement inférieur au taux national (28 %), celui-ci est légèrement supérieur à celui de l'Île-de-France (21 %). Les massifs forestiers sont bien répartis et participent à l'agrément des paysages en soulignant notamment les reliefs des plateaux.

- ▶ 12 500 ha de forêts couvrent GPS&O (IGN)

Les grands types de peuplements et essences

Les types de peuplement des massifs forestiers du territoire sont variés, bien que le mélange de futaie de feuillus et taillis prédomine.

Type de peuplement	Surface (ha, IGN)
Mélange de futaie de feuillus et taillis	8 059 ha
Taillis *	1 892 ha
Futaie de feuillus *	873 ha
Forêt ouverte	639 ha
Type non défini	465 ha
Lande	161 ha
Mélange de futaie de conifères et taillis	63 ha
Futaie mixte *	52 ha
Peupleraie	38 ha



RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS



* Les futaies sont composées d'arbres feuillus ou résineux de franc pied, contrairement aux taillis, composés essentiellement de feuillus, provenant quant à eux de repousses sur les souches.



Les peuplements composés de feuillus apparaissent majoritaires à plus de 87 %, laissant aux peuplements ayant des résineux, aux landes et aux autres types seulement 13 % des espaces boisés.

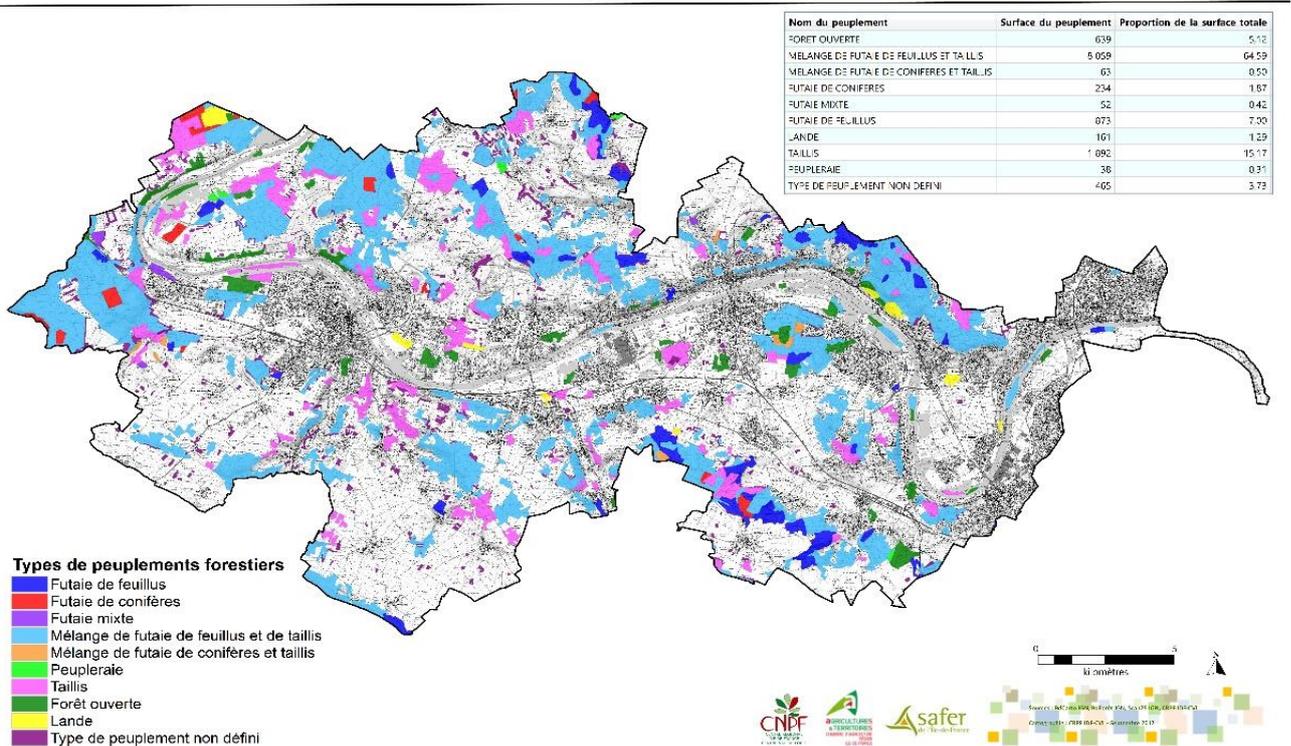
Le mélange de futaie et de taillis et taillis simple, qui produisent principalement du bois énergie, sont assez naturellement présents sur le territoire quand on considère l'importance relative des petites propriétés morcelées dont la production est plutôt dévolue au bois de chauffage.

Les landes et forêts ouvertes (c'est-à-dire peu boisées) se situent principalement dans la vallée, généralement à l'emplacement de friches ou de réserves foncières, nombreuses dans cette partie du territoire.

Les résineux, très faiblement présents en plantations, permettent de valoriser les sols plus pauvres, à l'ouest du territoire, mais aussi un peu sur les rebords des plateaux.

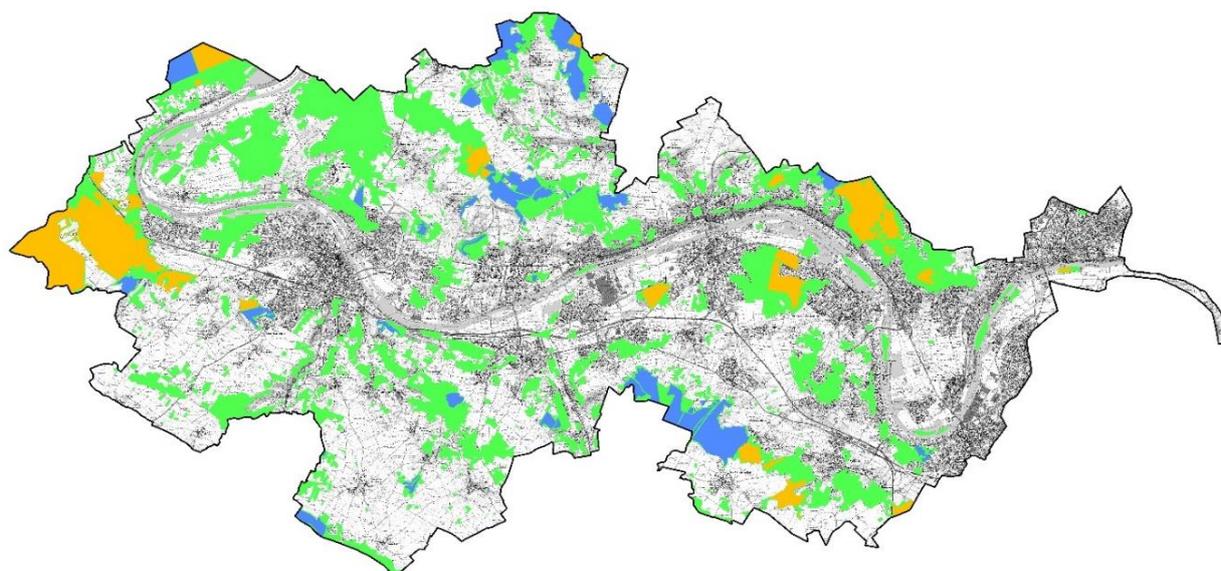


Carte des grands types de peuplements forestiers Grand Paris Seine-et-Oise



Les propriétaires forestiers

- ▶ 55 000 parcelles
- ▶ 2 200 ha de forêts publiques (18 %)
- ▶ 13 000 propriétaires privés



Répartition des forêts par type de propriété
■ Forêts privées dotées d'un DGD (21 forêts pour 1760 ha)
■ Forêts privées sans DGD (8527 ha)
■ Forêts publiques (2234 ha)



Les propriétés publiques

Les grands propriétaires publics sont :

- ▶ L'Etat ; pour la forêt domaniale de l'Hautil (390 ha), et la parcelle 164 de la forêt de Marly.
- ▶ La Région au travers de l'agence des espaces verts (AEV), forêts de Rosny (1 200 ha) et de Verneuil-sur-Seine (428 ha).
- ▶ Le département des Yvelines, Forêt des Grands-Bois (72 ha), Bois de Rougemont (28 ha), d'Abbécourt (79 ha), des Flambertins (74 ha), des Moussus-Saint-Laurent (93 ha), des Terriers (23 ha), de Rolleboise (32 ha).
- ▶ Des collectivités : Evrecquemont (20 ha), Conflans-Sainte-Honorine (8 ha) et Paris (60 ha).

Les boisements publics sont mis en exploitation par l'Office National des Forêts.

Les ventes se font traditionnellement en bloc, sur pied ou aux mieux disant. La Région a prévu de s'orienter vers le mode de vente par contrats d'approvisionnement avec mise à disposition soit en bord de route, soit rendu d'usine.



Les propriétés privées

Les comptes de propriété privée, selon le cadastre, se répartissent pour moitié en propriété simple, représentant un tiers de la surface boisée. La propriété multiple est relativement importante (48 %) et risque de ralentir d'éventuelles actions de facilitation du regroupement foncier.

Propriétaire privé	Nb de CP	ha	ha / CP
Particulier seul	5 979	2 024 ha	0,3 ha
Particulier en indivision	3 729	1 609 ha	0,4 ha
Particulier en séparation d'usufruit	601	535 ha	0,9 ha
Copropriétés et BND	2 177	422 ha	0,2 ha
Société	224	1 110 ha	5,0 ha
Société civile	211	1 575 ha	7,5 ha
Inconnu	2	42 ha	21 ha
Total	12 923	7 317 ha	0,57 ha

En outre, les boisements privés dotés d'un document de gestion sont très majoritairement gérés pour l'obtention de bois d'œuvre de qualité. Les essences majoritaires sont les chênes et le châtaignier ; d'autres essences viennent en diversification. Les pins, pour 7 %, prospèrent là où des feuillus auraient des difficultés, tout comme dans le reste de l'Île-de-France.

L'effort de régénération est de 15 % en surface dans les boisements privés dotés d'un document de gestion, ce qui pourrait être amélioré si les conditions économiques étaient meilleures.

Il serait théoriquement possible d'augmenter dans une certaine mesure la surface des bois privés ayant un plan simple de gestion.

La gestion sylvicole

Quelques 1 760 ha de forêts privées sont dotés d'un document de gestion, de même que les 2 234 ha de forêts publiques. Il reste donc 8 527 ha de forêts sans document de gestion, soit les deux tiers.

Ces parcelles font généralement l'objet d'un important morcellement, limitant considérablement les capacités d'exploitation du bois : propriétaires en indivision, souvent inconnus, peu enclins à exploiter leurs parcelles du fait de leur faible superficie. La surface de forêt sans document de gestion s'établit à peu près au double de la moyenne francilienne.

Les éléments patrimoniaux forestiers

Le bâti forestier peut se « résumer » aux cabanes de chasse que l'on trouve dans la plupart des propriétés. Les engins, lorsqu'il y en a, sont garés à proximité de l'habitation ou avec les engins agricoles.

Les classements patrimoniaux et environnementaux valorisent les espaces boisés mais la surface boisée concernée par ces classements est relativement faible, hormis cependant la zone de protection spéciale Natura 2000 classée au titre de la directive oiseaux à l'ouest du territoire et les sites inscrits du Vexin.



Les circulations sylvicoles

La voirie rurale d'accès aux massifs est peu pratique en raison de nombreux obstacles et difficultés. D'un point de vue technique, la vigilance est nécessaire à trois niveaux :

- ▶ Les sorties des massifs boisés sont parfois difficiles et sans sécurité,
- ▶ Pour les traversés de village, bien souvent des aménagements existants sont néfastes à la circulation aisée et sans risque des camions, soit trop étroits, soit avec des obstacles même légers, soit encore à revêtements trop fragiles,
- ▶ Les chemins communaux d'accès aux massifs ne permettent pas l'usage par tout temps jusqu'aux places de dépôt.



Les forêts, un foncier très morcelé

Sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, la surface totale des parcelles privées en nature de bois et landes indiquée au cadastre est de : 7 300 ha pour 12 920 propriétaires et 49 000 parcelles.

- ▶ Soit en moyenne 3,7 parcelles par propriétaire, et 0,57 ha par propriétaire, ce qui est très faible comparé à la moyenne de 1,3 ha par propriétaire francilien.

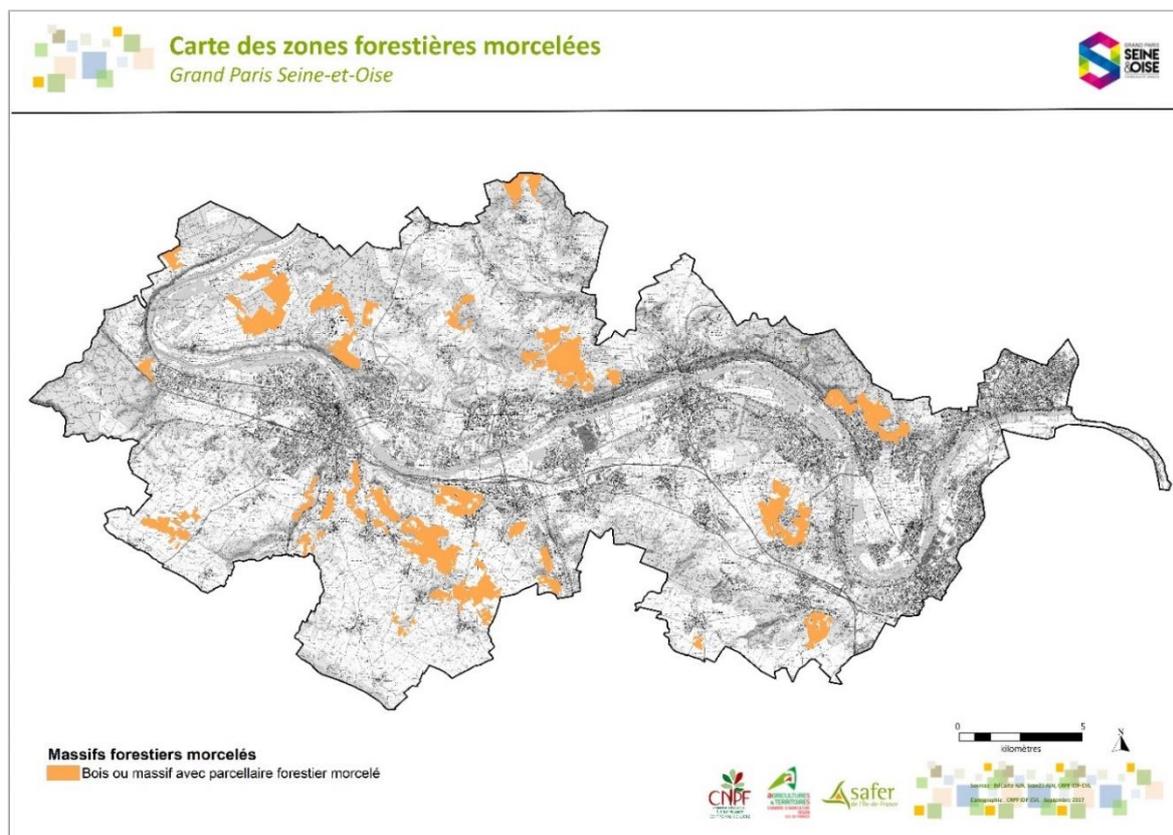
Les propriétaires privés se répartissent par classes de taille de leurs propriétés selon les valeurs du tableau ci-dessous (*source : cadastre*) :

Classes de taille	0 à 1 ha	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	≥25 ha	Total
Nombre propriétaires	12 114	620	100	53	36	12 923
	94%	5%	1%	0%	0%	
Surface boisée (ha)	1866	1093	606	831	2921	7317
	26%	15%	8%	11%	40%	

Les propriétaires de moins de 1 ha représentent 94 % du nombre des propriétaires et 25 % de la surface boisée, ce qui est sensiblement supérieur au ratio francilien de 86 % en nombre et 13 % en surface.



De nombreux massifs forestiers sont morcelés. Ceux-ci appartiennent à un très grand nombre de propriétaires et sont donc fractionnés en de toutes petites parcelles. Ces zones, que l'on rencontre principalement au sud de Mantes et d'Épône, dans la boucle de Guernes, ainsi qu'à Juziers, ne peuvent de ce fait faire l'objet de gestion rationnelle.



Disparition du foncier forestier : consommation et opportunités foncières

En 9 ans, 63 ha de forêt ont été artificialisés, soit 7 ha par an, ce qui représente 9 % des espaces consommés (EVOLUMOS de l'IAU - période 2003-2012).

Au regard du contexte foncier du territoire, des procédures de **biens vacants sans maîtres** pourraient être engagées sur les communes les plus touchées. Cette procédure administrative permettrait de mettre au compte communal les parcelles réputées abandonnées. Ces parcelles peuvent ensuite, soit être revendues à des porteurs de projets, soit être échangées, ceci pour améliorer la configuration parcellaire.

- Près de 1 000 parcelles sont concernées, soit plus de 260, ayant une superficie moyenne de moins de 3 000 m².



Les enjeux forestiers

Le secteur forestier est confronté à des enjeux décisifs : gestion efficace de la forêt privée, urbanisation, aléas climatiques et évolution des modes de consommation. Si les acteurs publics lui apportent un soutien amplifié, une nouvelle sylviculture performante et durable émergera sur le territoire de GPS&O.

Des atouts ...

- ▶ Forts axes de circulation
- ▶ 20 % de la forêt privée durablement exploitée
- ▶ Production de bois d'œuvre

... et des opportunités,

- ▶ Programme LEADER
- ▶ Potentiel de gestion durable supplémentaire de 1 750 ha
- ▶ Valorisation du bois d'œuvre
- ▶ Potentiel de bois énergie de 10 000 tonnes par an

En regard de certaines faiblesses...

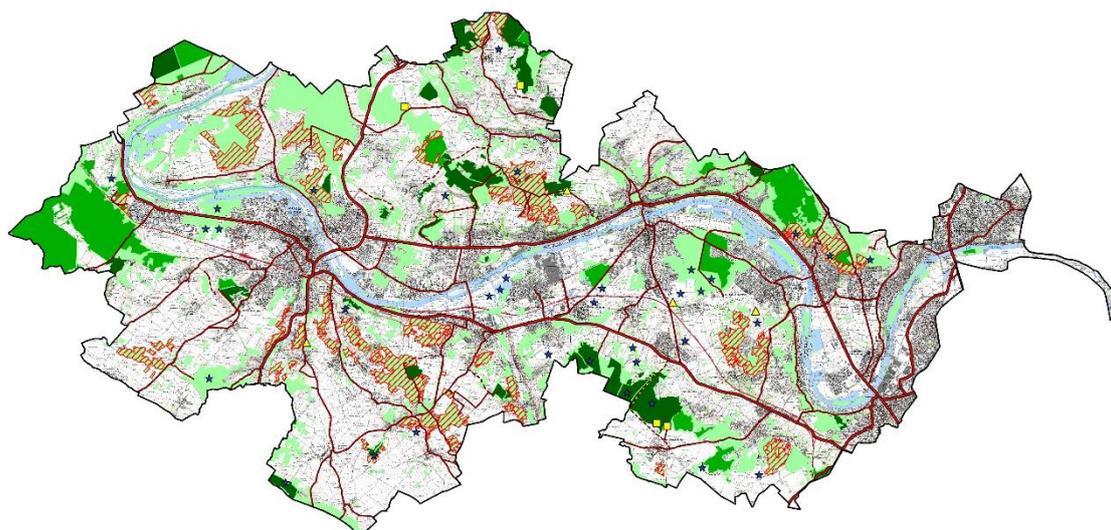
- ▶ Voierie rurale et publique d'accès aux massifs peu pratiques
- ▶ Plaintes de riverains sur les opérations forestières (notamment coupes à blanc)
- ▶ Dégradations de la forêt par des usages non contrôlés

... et menaces.

- ▶ Urbanisation et pression foncière
- ▶ Projets d'infrastructure



Carte de synthèse des enjeux forestiers Grand Paris Seine-et-Oise



Gestion des espaces boisés

- Forêts privées avec document de gestion
- Forêts privées sans gestion connue
- Forêts publiques
- ▲ Bâti forestier
- Place de dépôt

Circulations forestières

- Itinéraires bois ronds - 57 t
- Principales voies de circulation

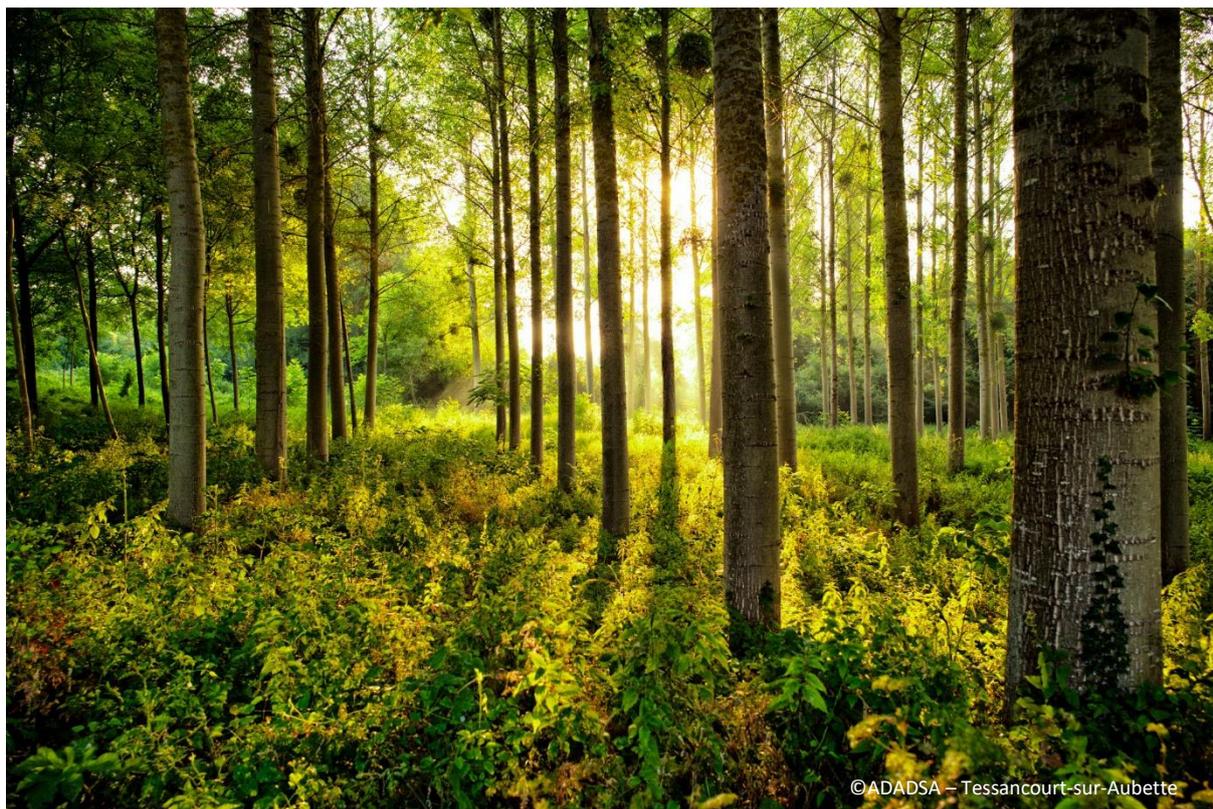
Fragilités

- ▨ Bois ou massif avec parcellaire forestier morcelé
- Voies de circulation forestière à améliorer
- ★ Excès d'animaux



En conclusion

De nombreuses actions sont possibles sur le territoire de GPS&O pour tirer parti de la présence forestière et développer des emplois et une économie locale. Une petite base active ayant un savoir-faire existe. Néanmoins, un travail d'amélioration de la structure foncière et vicinale est nécessaire, de même que le développement d'outils de communication tant en direction des élus que de la population sur les possibilités intéressantes de développement du bois comme matériau ou comme énergie.



© ADADSA – Tessancourt-sur-Aubette



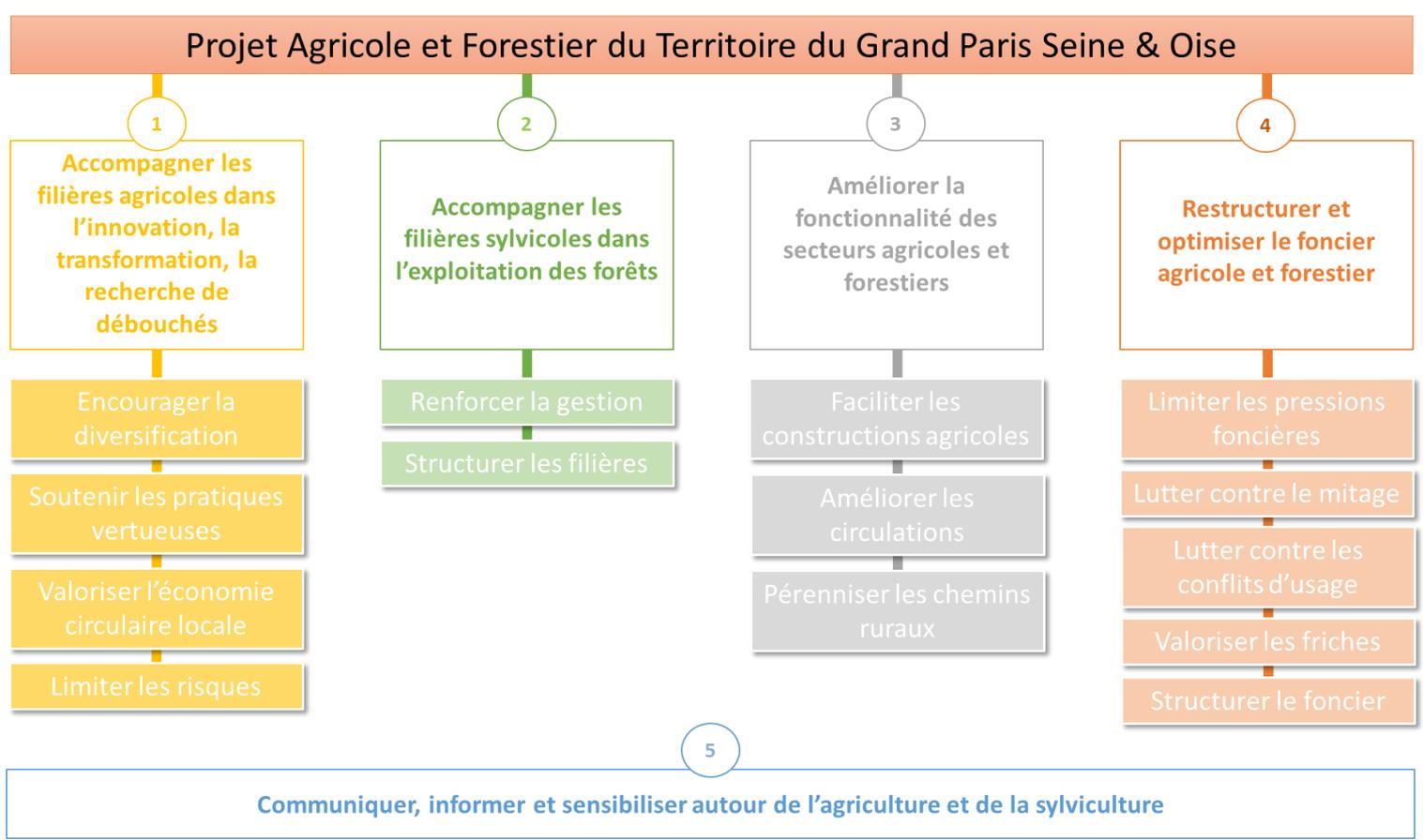


©ADADSA – Mézy

LES ENGAGEMENTS DE GPS&O : LES AXES STRATÉGIQUES

L'analyse des différentes composantes des espaces agricoles et forestiers, issues des réflexions concertées, a permis d'identifier les principaux axes stratégiques pour le maintien et le développement d'une agriculture et d'une sylviculture dynamique sur le territoire de GPS&O.

Le projet agricole et forestier du territoire, inscrit dans cette charte, repose donc sur 4 axes de travail stratégiques, renforcé par une action transversale de communication.



Accompagner les filières agricoles dans l'innovation, la transformation et la recherche de débouchés

Les activités agricoles pourront tirer bénéfice de la proximité urbaine avec une diversification des pratiques culturales et commerciales (systèmes économes, circuits de proximité, offre diversifiée, produits transformés...), une application des principes de l'économie circulaire (réutilisation des biodéchets etc.) et une meilleure valorisation des productions.

Accompagner les filières sylvicoles dans l'exploitation des forêts

Une faible part du patrimoine forestier du territoire est aujourd'hui exploitée. En parallèle d'une restructuration du foncier, le renforcement des filières et des plans de gestions permettra de mieux valoriser les massifs forestiers.

Améliorer la fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers

De nombreux points de blocages ont été recensés lors du diagnostic. Un travail sur l'amélioration des circulations agricoles et sylvicoles, couplé à une meilleure valorisation des bâtis nécessaires à ces activités permettront de gagner en fonctionnalité.

Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

La recherche de densification urbaine et l'adoption de principes d'aménagement économe du foncier permettront de limiter la consommation d'espaces ouverts. La restructuration et l'optimisation du parcellaire ainsi que la lutte contre le mitage et les conflits d'usage permettront également d'assurer une meilleure fonctionnalité des espaces agricoles et forestiers.

Communiquer, informer et sensibiliser autour de l'agriculture et de la sylviculture

Le diagnostic a mis en exergue une faible perception du rôle des activités agricoles et sylvicoles au sein de la société et pour le territoire. En parallèle du développement de circuits de proximité, l'amélioration de la communication autour de ces activités pourraient permettre d'améliorer cette perception et de créer du lien avec les habitants.





©ADADSA – Vergers de Poncey, Poissy

LES PARTENAIRES PRIVILEGES DE LA CU GPS&O

- ▶ *Conseil Régional d'Ile-de-France (Région IDF)*
- ▶ *Conseil Départemental des Yvelines (CD78)*
- ▶ *Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARIDF)*
- ▶ *Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT78)*
- ▶ *Conseil Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*
- ▶ *Office National des Forêts (ONF)*
- ▶ *Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile-de-France (SAFER IDF)*
- ▶ *Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA)*
- ▶ *Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR VF)*
- ▶ *Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)*
- ▶ *Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)*
- ▶ *Fédération de Chasse d'Ile-de-France*
- ▶ *Ile-de-France Terre de saveurs (IDF TDS)*
- ▶ *Agence des Espaces Verts (AEV)*
- ▶ *Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)*
- ▶ *Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE)*
- ▶ *Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)*
- ▶ *Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)*
- ▶ *Caisse des dépôts*
- ▶ *Groupe SUEZ*
- ▶ *Gaz réseau distribution France (GRDF)*
- ▶ *Association Rencontre Ville-Campagne*
- ▶ *Energies Solidaires*
- ▶ *Association AREAS*
- ▶ *Etablissements de formation agricole*
- ▶ *Centre National des Arts et Métiers*
- ▶ *Organismes de recherche*
- ▶ *La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale*



LES AXES ET ACTIONS DE LA CHARTE AGRICOLE & FORESTIÈRE

Axe et action		Principaux pilotes	
AXE 1 : Accompagner les filières agricoles : l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales			
1.A	Faciliter la commercialisation locale et la diversification des productions alimentaires avec les acteurs publics et privés du territoire	CARIDF, CD78, Région IDF, IDT TDS, ADADSA, CMA, CCI, opérateurs de tourisme et de restauration	Priorité 1
1.B	Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives	CARIDF, coopératives	Priorité 1
1.C	Limiter les risques d'érosion des sols et d'inondation par la couverture des sols et les aménagements paysagers	CARIDF, coopératives, AESN, SUEZ, AREAS, PNR VF	Priorité 1
1.D.1	Accompagner l'amont et l'aval pour la mise en place de filière biomasse locale : méthanisation	CARIDF, Energies Solidaires, Région IDF, Communes, ADEME, ARENE, GRDF	Priorité 2
1.D.2	Accompagner l'amont et l'aval pour la mise en place de filière biomasse locale : biocarburants, biomatériaux, compostage	CARIDF, Energies Solidaires, Région IDF, Communes, ADEME	Priorité 2
1.E	Améliorer la transformation, la logistique et la commercialisation des filières végétales et animales grâce à la mutualisation et à la mise en réseau	CARIDF, ADADSA, Acteurs des filières, Industries de transformation	Priorité 2
1.F	Améliorer la visibilité des marques et des labels existants pour la valorisation des produits locaux	Région IDF, IDF TDS, ADADSA, PNR VF, APPV, CARIDF	Priorité 2
1.G	Anticiper la diminution estivale de la disponibilité en eau pour l'irrigation	CARIDF, Coopératives	Priorité 2
AXE 2 : Les filières sylvicoles : l'exploitation des forêts			
2.A	Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées.	CRPF, ONF, Caisse des dépôts, Communes	Priorité 1
2.B.1	Accompagner l'amont et l'aval pour la valorisation locale du bois énergie	Région IDF, Energies Solidaires, CRPF, Coopératives forestières, ONF	Priorité 2
2.B.2	Structurer la filière bois-construction à l'échelle régionale	Région IDF, Energies Solidaires, Francilibois, Entreprises bois construction	Priorité 3



AXE 3 : La fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers

3.A	Organiser la concertation préalable aux dépôts des demandes d'autorisation de construire des projets agricoles	GPS&O, Communes	Priorité 1
3.B	Intégrer les circulations agricoles et forestières dans les projets d'infrastructures et opérations d'aménagement	GPS&O, CD78	Priorité 2
3.C	Pérenniser le réseau des chemins ruraux	Communes	Priorité 2

AXE 4 : Le patrimoine foncier : Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

4.A.1	Limiter la pression foncière sur les secteurs sensibles : identifier collectivement et protéger	GPS&O, Communes	Priorité 1
4.A.2	Adopter des principes d'aménagement économe du patrimoine foncier agricole et forestier	GPS&O, Communes, Aménageurs	Priorité 1
4.B.1	Lancer les procédures concernant les Biens Vacants Sans Maître (BVSM) ou « Présupposés Sans Maîtres »	GPS&O, Communes, SAFER	Priorité 1
4.B.2	Faciliter les échanges et les transmissions parcellaires	Communes, SAFER	Priorité 2
4.B.3	Gérer les parcelles agricoles en friche	PNR VF, Communes, SAFER	Priorité 2
4.C.1	Lutter contre le mitage agricole et forestier : anticiper les phénomènes de cabanisation	DDT 78, Communes, CD78	Priorité 1
4.C.2	Lutter contre le mitage agricole et forestier : Gérer les dépôts sauvages	Polices municipales, Communes, Gendarmeries	Priorité 1
4.C.3	Limiter les invasions de gibiers : Mieux connaître pour mieux gérer	GPS&O, Chasseurs, Communes, Fédérations de chasse	Priorité 3
4.C.4	Lutter contre les intrusions d'engins motorisés : Identifier les secteurs à enjeux, surveiller et dissuader	Polices municipales, Communes, Gendarmeries	Priorité 3

AXE Transversal : Communiquer, informer et sensibiliser

T.A	Communiquer largement sur les filières rurales et fonctionner en réseau : Quels outils ? Comment ?	Région IDF, CARIDF, ADADSA, APPV, PNR VF	Priorité 1
T.B	Tisser d'avantages de lien entre les filières rurales et le public : organiser des événements « portes ouvertes »	CARIDF, ADADSA, APPV, Communes, CD78, Offices tourisme, PNR VF, Association Rencontre Ville-Campagne	Priorité 2
T.C	Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementales, et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux	CARIDF, ADADSA, APPV, Etablissements de formation agricole, Centre National des Arts et Métiers, Organismes de recherche	Priorité 3



AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.A	Faciliter la commercialisation locale et la diversification des productions alimentaires avec les acteurs publics et privés du territoire	Priorité 1
	CARIDF, CD78, Région IDF, IDF TDS, ADADSA, CMA, CCI, Offices du tourisme, Opérateurs de restauration	

Enjeux:

Seulement 55 % des fruits et légumes commercialisés localement (7200 t, soit 25% des besoins)
 93 % des produits carnés sont commercialisés localement (714 t, soit 2% des besoins).
 Développer de nouveaux débouchés à plus forte valeur ajoutée et sécuriser les revenus des exploitants via la diversification des cultures
 Réduire des émissions de GES (limitation de la fertilisation minérale azotée, introduction de légumineuses) et les temps de transport

Actions :

- 1. Rencontrer les opérateurs de l'aval** (GMS, commerçants, restaurateurs, entreprises, compagnies de croisières...) pour déterminer les possibilités de valorisation des productions brutes et transformées dans les cantines et la restauration commerciale : évaluer la demande, en particulier en légumineuses => Fruits, Légumes, légumes sec, produits carnés, pomme de terre
- 2. Accompagner les communes et les exploitants agricoles** dans les appels d'offre publics de la restauration collective → fruits, légumes, légumes sec, produits carnés, pomme de terre
- 3. Etudier avec les opérateurs les possibilités de partenariat** pour développer la part de production locale dans les circuits de vente=> Fruits, Légumes, légumes sec, produits carnés, pomme de terre

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O,
 1 personne référente à la CARIDF via un conventionnement

Coûts engendrés :

Animation et communication

Subvention mobilisable :

LEADER SA
 PCAE Diversification

AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.B	Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives	Priorité 1
	CARIDF, Coopératives	

Enjeux:

Réduire les émissions de GES liées à la fertilisation minérale azotée
 Stocker du carbone et préserver la qualité de l'eau
 S'adapter au changement climatique

Actions :

- 1. Généraliser l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (fertilisation et bioagresseurs)**
 Sensibiliser les agriculteurs et promouvoir ces outils ; former les organismes de conseil à ces outils et au développement de leur offre
- 2. Accompagner les pratiques agronomiques alternatives comme les mélanges de variétés, les cultures associées, les plantes compagnes et l'agriculture biologique**
 Diffuser les références existantes auprès des agriculteurs et organismes de conseil ; informer sur les aides à l'investissement en termes de matériel (trieurs par exemple)
- 3. Améliorer la résilience des cultures aux aléas climatiques grâce au levier variétal**
 Tenir une veille sur les nouvelles variétés présentant des caractéristiques de résistance aux aléas biotiques et abiotiques ; A l'expérimentation, améliorer la caractérisation des variétés en les testant en conditions limitantes (stress azoté, stress hydrique) ; Identifier des réseaux de partage entre agriculteurs sur les performances de variétés paysannes et classiques

Moyens humains :

Partenariat avec coopérative et CARIDF

Coûts engendrés :

Animation et communication

Subvention mobilisable :

AESN
 LEADER SA



AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.C	 limiter les risques d'érosion des sols et d'inondation par la couverture des sols et les aménagements paysagers	Priorité 2
	CARIDF, Coopératives, AESN, Suez, AREAS, PNR VF	

Enjeux:

Adaptation aux aléas climatiques (pluies intenses, sécheresses, diminution du débit d'étiage des cours d'eau)

Actions :

- Développer l'agroforesterie et les aménagements paysagers (haies, noues...)**
 Diffuser les documents produits par le PNR du Vexin sur la plantation et l'entretien de haies
 Sensibiliser les agriculteurs à l'agroforesterie via des plaquettes de communication et diffuser l'information sur les zones agricoles pérennes
 Identifier des agriculteurs sensibles et intéressés par l'implantation d'éléments paysagers ou par le passage à l'agroforesterie en priorité sur les zones identifiées pour réduire le risque inondation et sensibiliser sur l'entretien de ces haies
 Informer et démarcher les entreprises du territoire sur les possibilités d'investissement dans un projet de plantation de haies ou d'agroforesterie
Développer le conseil et l'acquisition de références sur l'Agriculture de Conservation
 Poursuivre et développer les expérimentations en agriculture de conservation
 Accompagner les organismes de conseil sur la montée en compétences de leurs techniciens sur l'agriculture de conservation
 Diffuser les possibilités de subventions des investissements du PCAE pour le matériel

Moyens humains :

Référents CU GPS&O, Chambre d'agriculture et coopératives

Coûts engendrés :

Animation et communication

Subventions mobilisables :

LEADER SA, PCAE Investissement environnementaux, AESN

AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.D.1	 Accompagner l'amont et l'aval pour la mise en place de filière biomasse locale : méthanisation	Priorité 2
	CARIDF, Energies solidaires, Région Ile de France, Communes, ADEME, ARENE, GRDF	

Enjeux:

Mieux valoriser la biomasse (méthaniseur)
 Limiter les émissions GES grâce à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelable issues de la biomasse agricole tout en améliorant la qualité des sols
 Autoriser la construction de méthaniseurs dans les secteurs agricoles

Actions :

- Identifier les sources de biomasse disponibles et favoriser les partenariats entre les exploitants, les entreprises et les collectivités**
 Suivre la piste de reconversion choisie pour l'usine de Porcheville (production de biogaz, bois-énergie ou extension du port) et intégrer l'instance de gouvernance dans le cas d'une production d'énergie renouvelable pour valoriser les productions du territoire
- Informier, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles** sur les projets de valorisation de la biomasse et la rédaction de dossiers de réponse aux appels d'offre pour la production d'énergie
 Mobiliser l'ARENE pour communiquer vers les agriculteurs et les centres équestres du territoire sur les intérêts de la méthanisation
 Organiser une visite terrain sur le site de méthanisation de Thoiry ou de Grignon et **recenser, suite à la visite, les agriculteurs moteurs** pour développer un nouveau projet ou s'associer à des projets existants
 Venir en appui des agriculteurs pour le montage de projets de développement des énergies renouvelables

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O,
 1 personne référente à la CARIDF via un conventionnement

Coûts engendrés :

Animation de groupes de travail
 Aide à la mise en place des filières biomasse (suivi des projets de méthaniseurs par la CARIDF sur devis)

Subventions mobilisables :

ADEME, Région IDF



AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.D.2	Accompagner l'amont et l'aval pour la mise en place de filière biomasse locale : biocarburants, biomatériaux, compostage	Priorité 2
	CARIDF, Energies solidaires, Région Ile de France, communes, ADEME	

Enjeux:

Mettre en place une valorisation des ressources biomasse (compostage, biomatériaux, biocarburants)
 Limiter les consommations de fertilisation minérale et d'énergie fossile tout en améliorant la qualité des sols, stocker du carbone

Actions :

- Encourager l'utilisation d'huile végétale ou usagée dans les tracteurs**
- Développer la filière chanvre**
 Initier une collaboration entre les acteurs du conseil et les acteurs de la transformation du chanvre (ex : Gatchanvre, Biomis G3) pour confirmer et quantifier le potentiel de développement de la culture sur le territoire de GPS&O
 Prospecter les agriculteurs intéressés, évaluer les surfaces concernées et conduire une étude de la faisabilité et des investissements à mener pour le développement de ces filières
- Développer un projet pilote de compostage des déchets verts collectifs à la ferme**
 Interroger les communes, identifier des agriculteurs intéressés par le compostage de déchets verts sur leur exploitation monter un projet pilote en évaluant les coûts et bénéfices

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O,
 1 personne référente à la CARIDF via un conventionnement

Coûts engendrés :

Animation de groupes de travail
 Aide à la mise en place des filières biomasse

Subventions mobilisables :

LEADER SA, ADEME

AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.E	Améliorer la transformation, la logistique et la commercialisation des filières végétales et animales grâce à la mutualisation et à la mise en réseau	Priorité 2
	CARIDF, Industrie de transformation (abattoir, atelier découpe et transformation animale et végétale), ADADSA, Acteurs des filières	

Enjeux:

Favoriser la mutualisation des productions vers les filières aval de transformation (abattoirs, vente directes, distribution, etc.) afin de réduire les coûts, difficilement supportables par les exploitants

Actions :

Groupe de travail par production et par filière
 Travailler sur des plannings de transport vers les usines de transformation et abattoirs
 Soutenir l'investissement dans des outils collectifs de première transformation des légumineuses
 Définir, avec les acteurs, les meilleurs mode de livraison

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O, 1
 personne référente à la CARIDF via un conventionnement

Coûts engendrés :

Mise en place de réunions entre les exploitants, l'amont et l'aval

Subvention mobilisable :

LEADER SA, Compensation Agricole Collective



AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.F	Améliorer la visibilité des marques et des labels existants pour la valorisation des produits locaux	Priorité 2
	Région Ile de France, IDF TDS, PNR VF, ADADSA, APPV, CARIDF (Bienvenue à la ferme)	

Enjeux:

80 % des consommateurs achètent des produits locaux et 46 % confirment que l'achat auprès d'un producteur est un gage de qualité (étude IPSOS 2015)

Apporter plus de visibilité aux producteurs et à leurs produits en améliorant le marketing et la diffusion des marques présentes sur le territoire (PNR du Vexin, Bienvenue à la ferme, Mangeons local en IdF).

Valoriser, via les cahiers des charges existants, les pratiques agricoles favorables au climat, sur les filières courtes et longues

Actions :

Identifier les marques et labels présents sur le territoire permettant de favoriser la commercialisation de produits locaux

Identifier les marques et labels nationaux et régionaux existants valorisant les bonnes pratiques agricoles en faveur du climat (comme l'agriculture de conservation, le raisonnement des traitements, les rotations diversifiées, l'agroforesterie).

Réfléchir à l'intégration de critères optionnels valorisant les pratiques agricoles favorables au climat dans des cahiers des charges en cours de développement au niveau local ou régional pour sensibiliser les producteurs aux enjeux climatiques

Aider les producteurs à intégrer des labels locaux et ou nationaux

Mettre en place un plan de communication local auprès des consommateurs et des acteurs commerciaux

Moyens humains :

1 personne référente CU GPS&O

Coûts engendrés :

Animation et communication

Subvention mobilisable :

LEADER SA

AXE 1 : Accompagner les filières agricoles: l'innovation, la transformation, les débouchés des productions locales

ACTION 1.G	Anticiper la diminution estivale de la disponibilité en eau pour l'irrigation	Priorité 2
	CARIDF, Coopératives	

Enjeux:

Adaptation aux aléas climatiques (pluies intenses, sécheresses, diminution du débit d'étiage des cours d'eau)

Actions :

1. Développer des retenues d'eau collinaires sur le territoire pour l'irrigation et limiter le risque de ruissellement et d'inondations

Sensibiliser le grand public à l'intérêt des retenues d'eau collinaire alimentée par ruissellement et déconnectée du réseau hydrographique
Evaluer la faisabilité de retenues collinaires sur le territoire, leur potentiel intérêt pour l'agriculture et l'irrigation et les impacts environnementaux associés

Accompagner les projets : recherche de financement

2. Accompagner le développement des pratiques d'irrigation économes en eau

Encourager, promouvoir et diffuser les pratiques économes d'irrigation

Soutenir les coûts d'irrigation : accompagnement des dossiers de subventions installations, proposer une prise en charge partielle

Moyens humains :

Référent CU GPS&O, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Coopérative

Coûts engendrés :

Animation et communication

Subvention mobilisable :

CD78



AXE 2 : Les filières sylvicoles: l'exploitation des forêts

ACTION
2.A

Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées.

Priorité
1

CRPF, ONF, Caisse des dépôts, Communes

Enjeux :

66 % des espaces boisés sans documents de gestion, très morcelés : capacités d'exploitation du bois limitées
Près de 1 700 ha (propriétés de superficie comprise entre 10 et 25 ha) des surfaces boisées seraient susceptibles de disposer sur le territoire d'un plan simple de gestion volontaire
La forêt présente un potentiel variable en termes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, selon les techniques de gestion privilégiées

Actions :

Définir un plan de développement des massifs forestiers sur le territoire : communication / animation / concertation des propriétaires
Diffuser auprès des propriétaires forestiers les offres de formations existantes sur la gestion dynamique, pour favoriser l'accroissement des forêts et les pratiques de gestion pour s'adapter au changement climatique
Informers les propriétaires sur les incitations fiscales et les dispositifs d'aides

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
1 personne au CRPF, mobilisé à la demande
Services communaux

Coûts engendrés :

Participation à la mise au point des projets de plans simples de gestion

Subventions mobilisables :

PDR et Région IDF
LEADER SA

AXE 2 : Les filières sylvicoles: l'exploitation des forêts

ACTION
2.B.1

Accompagner l'amont et l'aval pour la valorisation locale du bois énergie

Priorité
2

Région Ile de France, Energies solidaires, CRPF, Coopératives forestières, ONF

Enjeux:

Environ 2 000 à 3 000 t/an récoltés (10 000 t/an potentiel) mais non valorisé localement malgré la présence de chaufferies biomasse (approvisionnement hors territoire).
Intérêt des habitants pour le chauffage au bois produit localement et plus économique
L'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie → substitution des énergies fossiles et limitation des émissions de GES.

Actions :

Identifier les chaudières bois existantes et mettre en relation les concessionnaires et les exploitants forestiers ;
Sensibiliser les porteurs de projets publics et privés pour la mise en place de plateformes intermédiaires de stockage hors parcelle forestière pour limiter l'emprise et les nuisances associées au stockage pour les propriétaires ;
Rassembler des ressources documentaires et des outils de communication sur le bois énergie ;
Délivrer des conseils techniques et économiques appropriés aux porteurs de projets ;
Analyser les dynamiques régionales sur la valorisation du bois bûche pour segmenter l'offre selon des critères de qualité.

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
Energies solidaires

Coûts engendrés :

Inventaires et études, achat de foncier pour plateformes, communication

Subvention mobilisable :

Fonds chaleur de l'ADEME
Prêt Croissance Verte (PCV) de la CDP
Stratégie locale de développement forestier (SLDF)



AXE 2 : Les filières sylvicoles: l'exploitation des forêts

ACTION

2.B.2

Structurer la filière bois-construction à l'échelle régionale

Région IDF, Energies solidaires, Francilbois, Entreprises de la filière bois construction

Priorité

3

Enjeux:

La valorisation du bois (Châtaigner) → très bon potentiel sur le territoire (Fabrique 21)

Bois construction utile pour maintien du stockage de carbone après la coupe des arbres → levier pour l'atténuation du changement climatique
Intérêt du public pour les constructions en bois produit localement

Actions :

Identifier les besoins existant sur le territoire et en région, en particulier dans les bâtiments publics et communiquer sur la Charte Bois Construction Publique Exemple auprès des maîtres d'ouvrage publics

Identifier les entreprises du bois sur le territoire, cartographier les zones de production actuelles, de dépôt et de production potentielles

Rassembler des ressources documentaires et des outils de communication sur le bois construction (Fabrique 21)

Délivrer des conseils techniques et économiques aux porteurs de projets pour inciter à la production de bois d'œuvre et à l'utilisation de bois d'essences locales

Sensibiliser les entreprises de la filière bois-construction pour l'utilisation de bois local

Moyens humains :

1 personne référente à la CU
GPS&O
Francilbois

Coûts engendrés :

Mise au point des projets de construction / rénovation
Ressources documentaires à constituer
Elaborer et diffuser des outils de communication

Subvention mobilisable :

Stratégie locale de développement forestier (SLDF)
LEADER SA



AXE 3 : La fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers		
ACTION 3.A	Organiser la concertation préalable aux dépôts des demandes d'autorisation de construire des projets agricoles	Priorité 1
	Communauté urbaine GPS&O (instruction des autorisations d'urbanismes), Communes	
<p>Enjeux: Constructions agricoles et forestières difficiles à insérer dans leur environnement → oppositions locales Organiser une démarche de concertation en amont du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour confronter les différents intérêts et éclairer le pétitionnaire sur les enjeux locaux</p>		
<p>Actions : Initier des concertations en amont des dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme Formaliser et diffuser un guide présentant les démarches à suivre à l'attention des porteurs de projet Accompagner individuellement les porteurs de projet</p>		
<p>Moyens humains : 1 personne référente à la CU GPS&O Service instructeur des autorisations d'urbanisme</p>		
<p>Coûts engendrés : Conception et impression du guide</p>		
<p>Subvention mobilisable : LEADER SA</p>		

AXE 3 : La fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers		
ACTION 3.B	Intégrer les circulations agricoles et forestières dans les projets d'infrastructures et opérations d'aménagement	Priorité 2
	GPS&O (Aménagement, voiries), Conseil Départemental 78	
<p>Enjeux: Voies de circulations agricoles et forestières dangereuses: voies étroites, aménagements sous dimensionnés, trafic, allongement des trajets, enclavement des ilots, éloignement des silos ... Certains nouveaux aménagements ne prennent pas en compte les spécificités et usages des engins agricoles et forestiers</p>		
<p>Actions : Sensibiliser les aménageurs pour intégrer les plans de circulations agricoles et forestières et les prescriptions de dimensionnement dans tous les projets d'aménagements et d'infrastructures Impliquer les «référénts» agricoles et forestiers dans la concertation en amont des projets Réaliser des tests in situ avec du matériel d'exploitation lors de la réalisation des travaux de voirie</p>		
<p>Moyens humains : 1 personne référente à la CU GPS&O</p>		
<p>Coûts engendrés : Animation et concertation</p>		
<p>Subvention mobilisable : LEADER SA</p>		



AXE 3 : La fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers

ACTION

3.C

Pérenniser le réseau des chemins ruraux

Communes

**Priorité
2**

Enjeux:

Chemins ruraux très importants pour l'exploitation agricole et forestière : accès aux ilots par les engins à améliorer
Entretien, relevant des compétences communales, n'est pas obligatoire et souvent délaissé
Mobilisation des communes pour aider à coordonner l'entretien des chemins avec les exploitants

Actions :

Mobiliser les acteurs par territoires fonctionnels : identifier les secteurs prioritaires et les actions à mener
Proposer des outils de gestions (convention d'entretien, arrêtés, barrières, travaux, etc.)
Identifier les sources de financements

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
Services techniques des communes

Coûts engendrés :

A chiffrer pour l'entretien et la
réhabilitation des chemins

Subvention mobilisable :

LEADER SA
Contrat de ruralité



AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.A.1	Limiter la pression foncière sur les secteurs sensibles : identifier collectivement et protéger	Priorité 1
	Communauté urbaine GPS&O (Planification, Aménagement), Communes	

Enjeux:
Contexte péri-urbain → pression foncière, consommation des espaces ruraux, mitage, enrichissement, difficultés d'acquisition
Environ 70 ha /an de terres agricoles artificialisés soit 638 ha consommés entre 2003 et 2012
Trouver les outils de protection adaptés pour limiter le phénomène

Actions :
Identifier / prioriser les secteurs sensibles
Identifier et mettre en place des outils de protections adaptés (PRIF, ENS, PAEN, ZAP, convention de veille Foncière, etc.)
Suivre la gestion des espaces faisant l'objet d'une protection

Moyens humains: 1 personne référente à la CU GPS&O Service techniques des communes	Coûts engendrés: Animation	Subvention mobilisable: LEADER SA
---	--------------------------------------	---

AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.A.2	Adopter des principes d'aménagement économe du patrimoine foncier agricole et forestier	Priorité 1
	Communauté urbaine GPS&O (Planification, Aménagement) Communes, Aménageurs	

Enjeux:
Vallée de la Seine : axe stratégique de développement urbain (OIN Seine Aval)
Un certain nombre de projets à venir : EOLE, LNPN etc.
Diminuer la consommation d'espace naturel ou agricole, tout en répondant aux besoins de développement urbain et économique
Meilleure intégration des projets dans le territoire : espaces de continuités, lisières ...

Actions :
Assurer la force et la longévité du PLUi
Intégrer des zones tampons pour limiter les conflits entre usagers agricoles et urbains
Urbaniser en priorité les espaces agricoles, forestiers ou naturels peu fonctionnels ou non gérés
Intégrer les principes de l'étude préalable agricole et des compensations collectives lorsque le projet est concerné (Décret n° 2016-1190)

Moyens humains: 1 personne référente à la CU GPS&O Services techniques des communes	Coûts engendrés: Mise en œuvre d'études de fonctionnalité	Subvention mobilisable: LEADER SA Région IDF
--	---	---



AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.B.1	Lancer les procédures concernant les Biens Vacants Sans Maître (BVSM) ou «Présumé Sans Maître »	Priorité 1
	Communauté urbaine GPS&O, Communes, SAFER IDF	

Enjeux:

Friches → impact économique, paysager et environnemental
 Estimation sur le territoire : 530ha en zone agricole, 320 ha en zone forestière = 3500 parcelles présumées sans maître
 Restructurer le foncier agricole
 Reconquérir des parcelles inexploitées

Actions:

Repérer et cibler les secteurs prioritaires
 Sensibiliser et Proposer une « fiche outil - procédure » à l'ensemble des communes
 Inciter au partage entres communes sur la procédure
 Informer les communes de la possibilité de déléguer la mise en œuvre de la procédure à la SAFER IDF

Moyens humains:

Services communaux, 1 référent GPS&O

Coûts engendrés:

Gratuité de la procédure pour les communes
 Si délégation à SAFER IDF, de 5000 à 13 000 € / communes

Subventions mobilisables :

LEADER SA
 PNR pour frais de notaire

AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.B.2	Faciliter les échanges et les transmissions parcellaires	Priorité 2
	Communes, SAFER IDF	

Enjeux:

6 secteurs Agricoles et Forestiers présentant un parcellaire très découpés (parcelles <3000m²).
 Limiter le mitage, les spéculations, l'enfrichement, les consommations de fioul liées au déplacements entre parcelles éloignées.

Actions:

Prioriser les secteurs à restructurer avec les acteurs concernés
 Création de groupe locaux de discussions pour faciliter les échanges et les transmissions parcellaires
 Inciter à la mise à jour des données foncières
 Communiquer sur les plateformes digitales d'échange de parcelles ou de services (www.echangeparcelle.fr, <http://www.laforetbouge.fr/>) pour favoriser le regroupement de parcelles et réduire les déplacements

Moyens humains:

Services communaux, 1 référent GPS&O

Coûts engendrés

Animation

Subvention mobilisable :

PNR Vexin pour les frais de notaires



AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.B.3	Gérer les parcelles agricoles en friche	Priorité 2
	SAFER, Communes, PNR VF	

Enjeux:
 Friche agricole = parcelle de petite taille inférieure à 5000m², anciennement exploitée, aujourd'hui non cultivée (pente, enclavement, succession non régularisée, projet d'urbanisation, etc.)
 A peu près 50 % des communes sont concernées par le phénomène d'enfrichement, qui touche au total 641 ha.
 Identifier et remettre en gestion les friches
 Valorisation des friches par l'élevage

Actions:
 Définir les typologies et origines des friches
 Prioriser les secteurs sensibles
 Définir les modalités de gestion adaptées suivant les contextes et identifier un porteur de projet
 Identifier les leviers financiers possibles et accompagner le porteur de projet
 Identifier les zones de friches et landes pâturables sur le territoire
 Promouvoir l'éco-pâturage et la valorisation des espaces en friches et landes par le pâturage ovin, caprin.

Moyens humains: 1 personne référente à la CU GPS&O Services techniques communaux	Coûts engendrés: Animation	Subvention mobilisable: LEADER SA GPS&O (pour les communes) CD 78
---	--------------------------------------	---

AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.C.1	Lutter contre le mitage agricole et forestier : anticiper les phénomènes de cabanisation	Priorité 1
	Communes, CD78, DDT 78	

Enjeux:
 La cabanisation touche 95ha principalement sur la boucle de Chanteloup, le plateau des Alluets et les buttes de l'Arthies.
 Enjeux de protections et de sociabilisations de la population, d'usage des surfaces agricoles, environnementaux avec la dégradation d'espaces naturels, et financiers avec la non-perception des taxes locales.

Actions:
 Prévenir la cabanisation (PLU, autorisation de construire, veille foncière, sensibilisation, droit de préférence etc.)
 Assurer une surveillance des terrains sensibles, et exercer des moyens de répression
 Régulariser l'offre d'accueil des gens du voyage

Moyens humains: Services communaux, Polices communales	Coûts engendrés: Convention de veille foncière SAFER IDF (de 350 à 1500€ / an variable selon nb hbts / communes)	Subventions mobilisables: LEADER SA CD78
--	--	---



AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.C.2	Lutter contre le mitage agricole et forestier : Gérer les dépôts sauvages	Priorité 1
	Police municipale, Communes, Gendarmerie Nationale	

Enjeux:

De nombreux sites de dépôts sauvages pérennes et temporaires ont été recensés
Ces phénomènes entraînent : pollution, conflit d'usage, points de blocage, gênes d'exploitations, coût de dépollution et travaux.. Par exemple, :
16 tonnes de déchets ont été ramassés en 6 mois sur la commune d'Ecquevilly

Actions :

Recensement des dépôts sauvages: un guichet unique, amélioration de l'offre (ex: déchetteries)
Améliorer la procédure de résorption en coordination avec les acteurs
Surveiller, sécuriser, verbaliser sur les secteurs sensibles
Communiquer : panneau, information propriétaire sur les sanctions
Améliorer l'accessibilité des déchetteries et sensibiliser les maîtres d'ouvrages privés sur la gestion des déchets de chantier

Moyens humains:

1 personne référente à la CU GPS&O
Services techniques des communes

Coûts engendrés:

Conventionnement avec les
« écogardes »

Subvention mobilisable :

LEADER SA
Conseil Régional IdF (Plan de déchets)

AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.C.3	Limiter les invasions de gibiers : Mieux connaître pour mieux gérer	Priorité 3
	GPS&O, Chasseurs, Communes, Fédération de Chasse d'Ile de France	

Enjeux:

Gros gibiers (sangliers) et lapins très présents. Nombreux sites favorisant leur prolifération recensés : voies ferrées, talus et remblais, friches, vergers abandonnés, cultures de plein champ.
Pertes de rendements agricoles, faiblement compensés à travers les procédure d'indemnisations.

Actions :

Localiser les secteurs non chassés sensibles
Protéger les espaces agricoles (clôtures, etc.)
Accompagner les maires dans l'organisation de battues administratives / communales
Accompagner la création d'association communale de chasse agréée

Moyens humains:

1 personne référente à la CU GPS&O
Services techniques des communes

Coûts engendrés :

Animation

Subvention mobilisable :

LEADER SA



AXE 4 : Le patrimoine foncier: Restructurer et optimiser le foncier agricole et forestier

ACTION 4.C.4	Lutter contre les intrusions d'engins motorisés : Identifier les secteurs à enjeux, surveiller et dissuader	Priorité 3
	Polices municipales, Communes, Gendarmerie Nationale	

Enjeux:

Nombreuses nuisances occasionnées par des circulations illicites.
Identifier les secteurs à enjeux, drainer les circulations, améliorer la surveillance, communiquer

Actions :

Cibler les secteurs sensibles
Surveiller (Police montée, barrière, vidéosurveillance, signalétique, etc.)
Verbaliser et communiquer

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
Services technique des communes
Polices communales

Coûts engendrés :

Exemple ~4000€/barrières

Subventions mobilisables :

LEADER SA
CD78



AXE Transversal : Communiquer, informer et sensibiliser

ACTION T.A	Communiquer largement sur les filières rurales et fonctionner en réseau : Quels outils? Comment ?	Priorité 1
	Région IDF, CARIDF, ADADSA, APPV, PNR VF	

Enjeux:

Renforcer la portée des communications relatives aux filières rurales
 Rationnaliser l'ensemble des efforts de communication
 Mettre en valeur les services rendus par les activités agricoles et forestières
 Améliorer l'acceptabilité des installations d'élevage
 Développer la communication sur l'intérêt des forêts pour la production d'énergie et le stockage de carbone

Actions :

Recenser et adapter l'utilisation de l'ensemble des outils de communication
 Connaître les attentes du public Communiquer régulièrement à travers un canal unique
 → *En particulier* : Communiquer sur le rôle des activités agricoles et forestières pour l'atténuation du changement climatique (et notamment la gestion forestière dynamique)
 → *En particulier* : Communiquer positivement sur les installations d'élevage et sur les bénéfices environnementaux et économiques (emplois...)
 (cf plaquette CNE – idèle « le modèle d'élevage français, acteur du développement durable »)

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O

Coûts engendrés :

A définir pour les actions de communication ciblées

Subvention mobilisable :

LEADER SA
 Programme agri-urbain de la région Ile de France

AXE Transversal: Communiquer, informer et sensibiliser

ACTION T.B	Tisser d'avantages de lien entre les filières rurales et le public : organiser des évènements « portes ouvertes »	Priorité 2
	CARIDF, ADADSA, APPV, Communes, CD78, Offices de tourisme, PNR VF, Association Rencontre Ville-Campagne	

Enjeux:

Dynamiser les liens entre le public et les filières rurales, redonner confiance aux consommateurs, répondre aux attentes du public, intégrer plus facilement les exploitations dans la logique du développement territorial.

Actions :

Identifier les évènements organisés par GPS&O pouvant associer les exploitants du territoire
 Communiquer le calendrier des évènements aux agriculteurs et recenser les agriculteurs intéressés
 Accompagner les création d'évènements « Portes Ouvertes » en coordination avec les associations du territoire

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
 Services technique des communes
 Exploitants agricoles

Coûts engendrés :

A définir pour les actions de communication ciblées

Subvention mobilisable :

LEADER SA
 CD78



AXE Transversal: Communiquer, informer et sensibiliser

ACTION T.C	Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementale, et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux	Priorité 3
	CARIDF, Etablissements de formation agricole, Centre National des Arts et Métiers, ADADSA, APPV, Organismes de recherche	

Enjeux:

Proposer aux exploitants un accompagnement académique et technique pour concrétiser leurs projets de diversifications et leur intégration dans les démarches innovantes et environnementales

Actions :

Identifier les besoins des exploitants, recenser les formations existantes et communiquer sur les formations recensées répondant aux besoins
Renforcer les collaborations entre programmes de recherches, organismes professionnels et exploitants sur les thématiques d'intérêts communs pour proposer des projets de recherches associés

Moyens humains :

1 personne référente à la CU GPS&O
1 personne référente à la CARIDF

Coûts engendrés

Animation

Subvention mobilisable :

LEADER SA
AESN



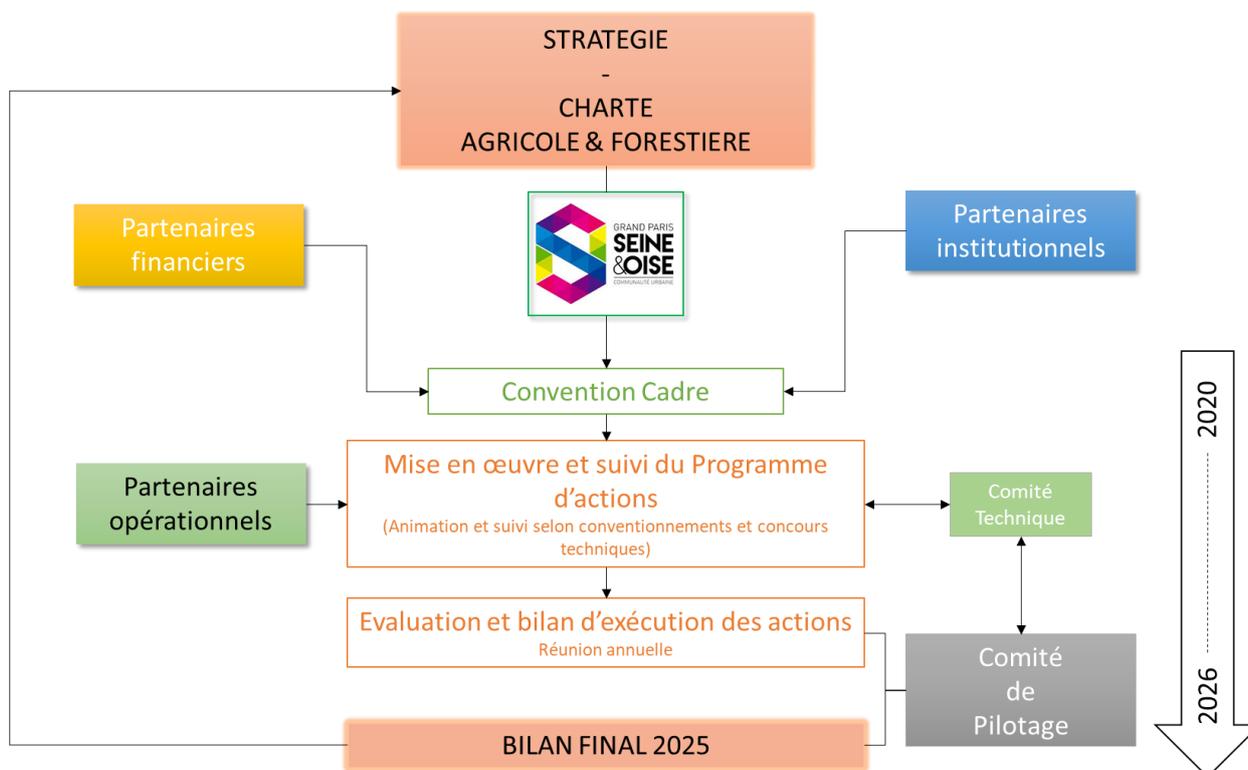


ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PROJET

Un engagement de 6 ans, renouvelable

La charte Agricole et Forestière est adoptée pour une durée de six ans, à la fin de laquelle une évaluation globale du programme d'actions sera réalisée. Le programme d'actions porte donc sur la période 2020- 2025, ce qui signifie que toutes les actions de la Charte devront être engagées d'ici 5 ans maximum.

La Charte pourra cependant, et en fonction des résultats atteints, être reconduite au-delà de 2026. A la fin de chaque année, le comité de pilotage validera un bilan d'exécution établi par les différents opérateurs d'un point de vue technique et financier et définira les actions prioritaires pour l'année à venir, les modifications ou ajouts d'actions, en fonction de l'évolution des actions conduites.



Le comité de pilotage – Suivi

Le comité de pilotage est constitué des représentants élus des personnes morales signataires de la Charte, sous la présidence de la CU GPS&O. Chaque structure signataire de la charte dispose d'un siège et d'une voix au sein de ce comité. Celles-ci peuvent s'y faire représenter.

Il se réunit une fois par an sur convocation de son/sa Président(e). Le comité de pilotage veille au respect des principes de la charte dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions. Il assure également la validation du programme annuel ainsi que le suivi et l'évaluation des actions réalisées au regard du calendrier et des indicateurs prédéfinis dans chaque fiche action. Le comité de pilotage peut, si nécessaire, prévoir une révision des orientations et/ou du programme d'actions et décide de sa poursuite au terme des six années de mise en œuvre.

Le comité de pilotage a pour missions de :

- ▶ Assurer la conduite opérationnelle des actions
- ▶ Faire appel aux compétences nécessaires
- ▶ Assurer le suivi continu des actions engagées
- ▶ Assurer le suivi financier de la Charte
- ▶ Proposer d'éventuelles modifications ou ajouts d'actions dans la charte agricole

Faire vivre la charte

L'animation de la charte est assurée par le Pôle Mission Développement Durable et Agriculture de la CU GPS&O. Il est en charge de l'organisation des comités de pilotage, de la coordination entre les actions et des conventionnements avec les partenaires. Il vient également en appui des chefs de file pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues, et orienter vers les dispositifs de financement mobilisables. Le chargé de mission pourra faire appel à l'appui d'un prestataire extérieur afin d'assurer l'animation des actions sur des thématiques spécifiques.



SIGNATURE DE LA CHARTE

Des signataires qui s'engagent à mettre en œuvre la Charte.

Les signataires de la charte sont les représentants des acteurs du territoire souhaitant s'inscrire dans le projet agricole et forestier, et partager les objectifs et ambitions de la charte : collectivités, acteurs institutionnels, entreprises privées, aménageurs et associations. Il est possible de rejoindre l'adhésion à la charte au fil de l'eau.

La Charte est signée par le Président de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise, et la Vice-Présidente déléguée à la relation au monde rural, initiatrice de la démarche.

Les grands partenaires institutionnels de la CU GPS&O s'engagent également sur le territoire : la charte est signée par le Président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, le Président de la SAFER d'Ile-de-France, partenaires et contributeurs privilégiés, ainsi que par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, témoin de l'implication de l'État et de ses services dans le projet.

Le Conseil Régional, signataire, s'engage également sur le territoire et examinera les possibilités d'accompagnement des projets qui s'inscriront dans la Charte agricole et forestière selon les modalités en vigueur dans le cadre de ses dispositifs sectoriels ou territoriaux.

En signant la Charte, les différents partenaires s'engagent à mettre en application les principes définis ensemble dans ce document et à les promouvoir auprès de tous les acteurs concernés.



LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

ETAT			
Préfecture de la Région Ile de France	Le Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant	 PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE	
Préfecture des Yvelines	Le Préfet des Yvelines ou son représentant	 PREFET DES YVELINES	
DRIAAF Ile-de-France	Le Directeur de la DRIAAF Ile-de-France ou son représentant	 PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE DRIAAF	
DRIEE Ile-de-France	Le Directeur de la DRIEE Ile-de-France ou son représentant	 Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ÎLE-DE-FRANCE	
DRIEA Ile-de-France	Le Directeur de la DRIEA Ile-de-France ou son représentant	 Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ÎLE-DE-FRANCE	
DDT des Yvelines	La Directrice de la DDT des Yvelines ou sa représentante		



COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseil Régional d'Ile-de-France	La Présidente de la Région Ile-de-France ou sa représentante		
Conseil Départemental Des Yvelines	Le Président du Conseil Départemental des Yvelines ou son représentant		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Président de GPS&O		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	La Vice-présidente déléguée à la relation au monde rural		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Vice-président délégué à l'environnement, au développement durable et à l'espace aquatique		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	La Vice-présidente déléguée à l'urbanisme		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Vice-président délégué au développement économique et à l'emploi		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Vice-président délégué aux déplacements, aux mobilités et à l'accessibilité		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Vice-président délégué à la voirie, à l'espace public et à la propreté		
Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise	Le Vice-président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets		



ACTEURS AGRICOLES			
Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de-France	Le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France ou son représentant		
SAFER d'Ile-de-France	Le Président de la SAFER ou son représentant		
ACTEURS FORESTIERS			
Le CRPF	Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant		
Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France	Le Président de la FICIF ou son représentant		
La FNCOFOR	Le Président de la FNCOFOR ou son représentant		
Francilbois	Le Président de Francilbois ou son représentant		
La Société forestière de la Caisse des dépôts	Le Président de la Société forestière de la Caisse des dépôts ou son représentant		
ACTEURS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT			
L'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval	Le Président de l'EPAMSA ou son représentant		
L'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France	Le Président de l'EPFIF ou son représentant		
La Société du Grand Paris	Le Président de la SGP ou son représentant		



MONDE ASSOCIATIF

Agriculture BIOlogique SOLidaire	Le Président d'ABIOSOL ou son représentant		
Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles	Le Président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles ou son représentant		
Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval	La Présidente de l'ADADSA ou son représentant		
Energies Solidaires	Le Président d'Energies Solidaires ou son représentant		
SEINERGY LAB	Le Président de SEINERGY LAB ou son représentant		

INSTITUTIONS

L'Agence de l'Eau Seine Normandie	Le Président de l'AESN ou son représentant		
L'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France	La Présidente de l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France ou sa représentante		
L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France	La Présidente de l'IAU Ile-de-France ou sa représentante		
L'Office National des Forêts	Le Président de l'Office National des Forêts ou son représentant		
Le Parc Naturel Régional du Vexin	Le Président du PNR du Vexin ou son représentant		



